



CHARTRES
MÉTROPOLE

RAPPORT, D'ACTIVITÉ **2024**





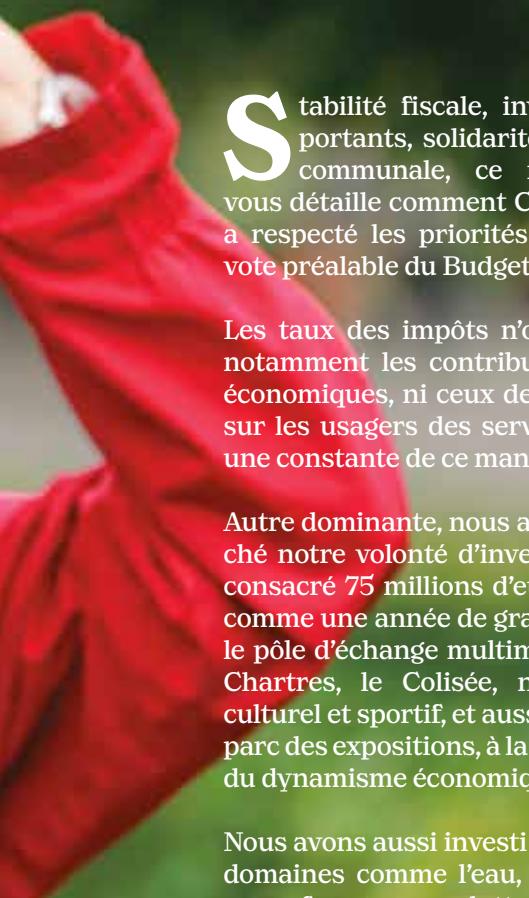
SOMMAIRE

- 5** | *Message du président*
- 6** | *Présentation générale*
- 18** | *Un territoire solidaire*
- 26** | *Un territoire efficace*

- 50** | *Un territoire responsable et durable*
- 58** | *Un territoire élite*
- 72** | *les résultats d'une gestion efficace*
- 86** | *Tribune*



2024, UNE ANNÉE DE RÉALISATIONS



Stabilité fiscale, investissements importants, solidarité financière intercommunale, ce rapport d'activité vous détaille comment Chartres métropole a respecté les priorités affichées lors du vote préalable du Budget 2024.

Les taux des impôts n'ont pas augmenté, notamment les contributions des acteurs économiques, ni ceux des taxes qui pèsent sur les usagers des services publics. C'est une constante de ce mandat.

Autre dominante, nous avons toujours affiché notre volonté d'investir. Nous y avons consacré 75 millions d'euros. 2024 restera comme une année de grandes réalisations : le pôle d'échange multimodal de la gare de Chartres, le Colisée, nouveau complexe culturel et sportif, et aussi l'Illiade, nouveau parc des expositions, à la mesure désormais du dynamisme économique du territoire.

Nous avons aussi investi dans bien d'autres domaines comme l'eau, à travers de nouveaux forages ou en luttant contre les fuites, et surtout par l'interconnexion de réseaux

différents à l'origine. Nous avons réalisé en 2024 une bonne part des travaux préparatoires à la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), effective depuis début septembre 2025.

Nous avons encore renforcé la solidarité financière intercommunale, en consacrant plus de 10 millions d'euros à la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), même si celle-ci n'est pas obligatoire aux termes de la Loi. S'y sont ajoutés 2 millions d'euros destinés aux trois communes les plus peuplées au titre de la Politique de la Ville, pour restructurer et revitaliser des quartiers populaires à l'urbanisme ancien et dépassé, et près de 3 millions d'euros affectés aux projets d'investissements des communes périurbaines et rurales selon le libre choix de celles-ci. Cette solidarité est désormais constitutive de l'identité de Chartres métropole.

Parce que C'Chartres !

Jean-Pierre GORGES



**“Aujourd’hui, Chartres métropole
compte 66 communes – urbaines et rurales –
pour 140 000 habitants. »**

GARDER L'ÉGLISE AU MILIEU DU VILLAGE...

Longtemps, l'Agglomération chartraine - en tant que collectivité territoriale - était constituée des 7 communes urbaines. Elle était alors entourée de communautés de communes, périurbaines et rurales, qui s'étaient créées en opposition au « grand Chartres ». Leurs habitants vivaient de fait les uns avec les autres, mais ils étaient gouvernés les uns contre les autres.

Ça, c'était avant.

Élu président de Chartres métropole en 2001, Jean-Pierre Gorges a progressivement entrepris de réunir au sein d'un même ensemble ces communes et leurs habitants, qui partagent le même bassin de vie, travaillent dans les mêmes entreprises, fréquentent les mêmes équipements culturels et sportifs, empruntent les mêmes infrastructures pour leurs déplacements...

De 2011 à 2018, 59 communes ont rejoint Chartres métropole. À leur rythme.

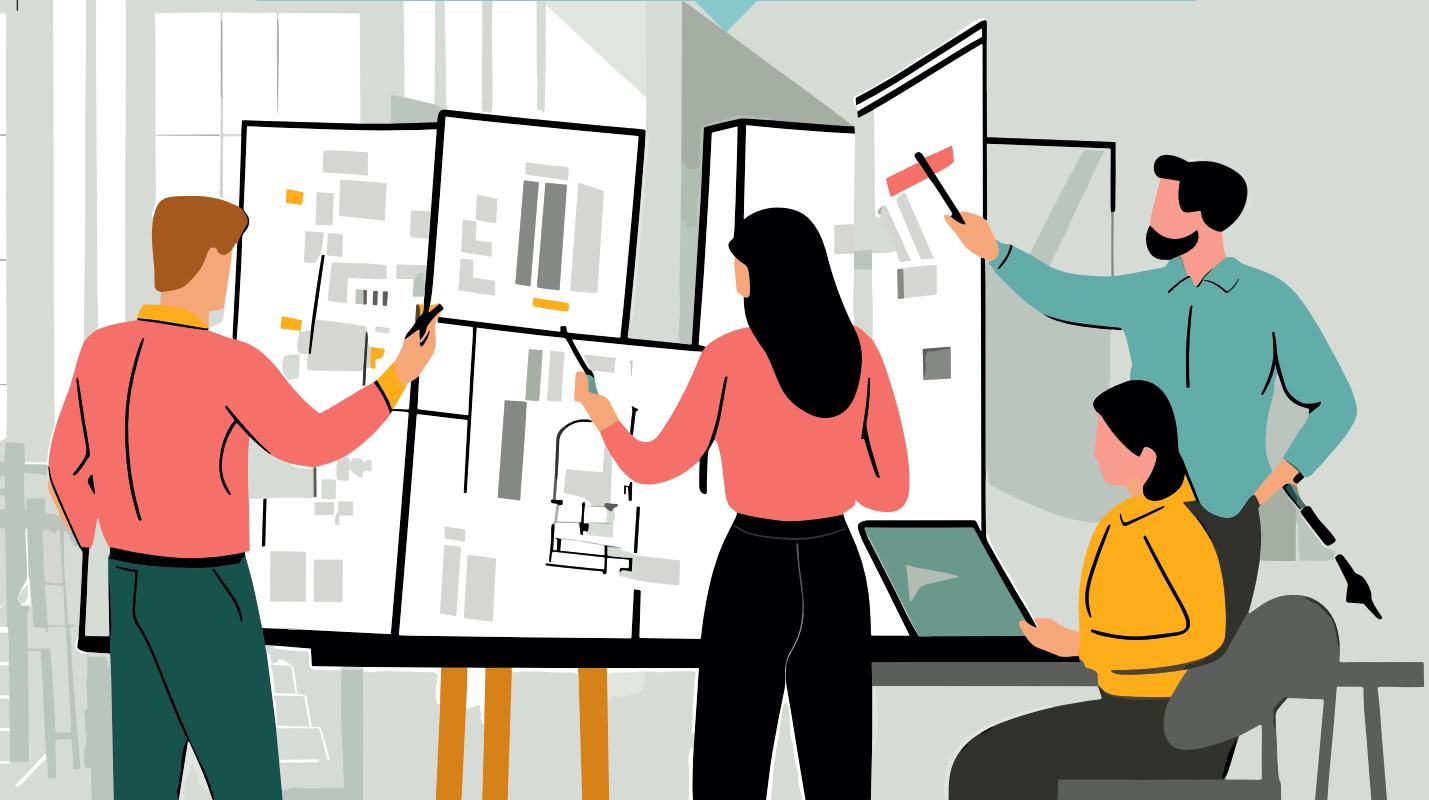
Le bon esprit de clocher a prévalu : outre la continuité territoriale, toutes les communes dont les églises étaient situées dans un rayon de 20 kilomètres à vol d'oiseau autour de la cathédrale de Chartres pouvaient faire acte d'adhésion.

« Élu président de Chartres métropole en 2001, Jean-Pierre Gorges a entrepris de réunir ces communes et leurs habitants, qui vivent ensemble. »

Un symbole fort : ces clochers sont les fondements historiques de nos villes et villages. Ne parle-t-on pas de la France des clochers ?

Aujourd'hui, Chartres métropole compte 66 communes – urbaines et rurales – pour 140 000 habitants, et agit pour leur bien-être en répondant à leurs besoins au quotidien.

Parce que C'Chartres !



SCoT : LE SOCLE

Dès le début des années 2000, le recours à des marchés d'études et de définition permet aux élus de dessiner les contours de l'ambition territoriale de Chartres métropole.

En 2006, l'Agglomération élabore et adopte son SCoT (Schéma de cohérence territoriale), qui est alors l'un des premiers opposables en France.

Le SCoT est en quelque sorte la « Constitution », le socle commun de Chartres métropole.

Document stratégique de planification, il définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir.

Il coordonne à l'échelle intercommunale les politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de développement économique, et d'environnement, et leur cohérence globale.

Il a été construit à partir de l'évolution prévisible de l'agglomération et de sa sociologie, de ses habitants, de leurs besoins, et d'un équilibre né entre la ville et la campagne.

Modulable, il fait régulièrement l'objet de mises à jour pour s'adapter à l'évolution du territoire et à ses besoins.

“Le SCoT a été construit à partir de l'évolution prévisible de l'agglomération et de sa sociologie, de ses habitants, de leurs besoins, et d'un équilibre né entre la ville et la campagne.»

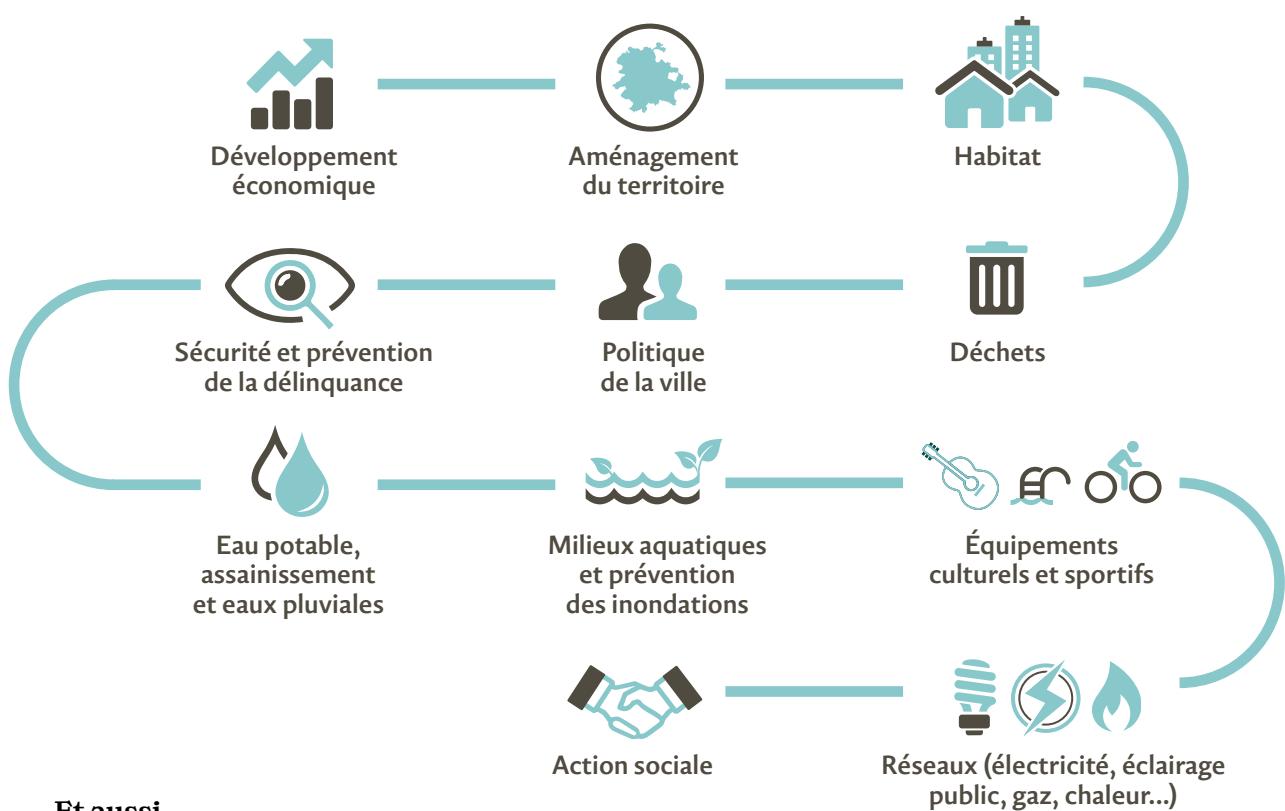
Pour tout savoir sur le SCoT de Chartres métropole :



EN MISSION, POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Comme le prévoit le Code des collectivités territoriales, Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien des habitants.

Certaines sont imposées par la loi. D'autres sont optionnelles ou complémentaires et sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération, qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général.



Et aussi...

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Plan Vert
- Aires des gens du voyage
- Gestion et entretien de vallées...

“*Chartres métropole exerce des compétences essentielles dans l'intérêt général des habitants du territoire.*»

FILIALES : EFFICACITÉ, SOUPLESSE ET TRANSPARENCE

Pour mener à bien ses compétences et réalisations, gagner en agilité et mettre en œuvre ses projets plus rapidement, Chartres métropole a fait le choix de diversifier ses modes d'intervention : les gestions en régie et délégations de service public classiques ont été complétées par le recours à des entreprises publiques locales (EPL), que le législateur a conçues comme une réponse aux nouveaux enjeux des territoires et une solution adaptée et innovante à l'action publique.

Les compétences majeures de l'agglomération se trouvent ainsi confiées à une structure juridique dont l'expertise, la gouvernance et le contrôle garantissent à la fois une gestion efficace et la préservation de l'intérêt public.

Ces EPL, ou filiales, disposent de moyens propres, d'expertises établies et s'appuient sur les ressources locales. Elles conjuguent à la fois expérience privée et publique, permettant aux élus de conduire les projets avec la souplesse et la compétitivité d'une entreprise.

“Les filiales conjuguent à la fois expérience privée et publique, et permettent aux élus de conduire les projets avec la souplesse et la compétitivité d'une entreprise.»

Agissant sous l'impulsion de leurs collectivités actionnaires (Chartres métropole, communes...), ces entreprises locales aux emplois non délocalisables fonctionnent en toute transparence et sont même les plus contrôlées au plan national : contrôles multiples opérés sur les sociétés anonymes, contrôles des collectivités locales actionnaires, contrôles du Préfet sur les décisions et les comptes, contrôles des jurisdictions financières...

Des filiales donc efficientes, efficaces et qui fonctionnent en toute transparence.



CHARTRES MÉTROPOLE

C'Chartres innovations numériques

Télécommunications et cybersécurité



C'Chartres assainissement

Assainissement des eaux usées



C'Chartres eau

Approvisionnement en eau potable



C'Chartres ressources

Mutualisation des fonctions supports des filiales



C'Chartres restauration collective

Production et livraison de repas



C'Chartres spectacles

Gestion et exploitation de salles dédiées au spectacle vivant



C'Chartres événements

Activité événementielle



C'Chartres transports

Transports publics et solutions de mobilités



C'Chartres traitement et valorisation

Collecte, traitement et valorisation des déchets



Synelva collectivités

Distribution d'électricité, de gaz et gestion de l'éclairage public



Chartres métropole énergies

Gestion de réseaux de chaleur et production d'électricité



C'Chartres aménagement

Etude, programmation et pilotage de projets d'aménagement



C'Chartres développements immobiliers

Acquisition, rénovation, construction, commercialisation de logements, bureaux, bâtiments



C'Chartres habitat

Office public de l'habitat



LES ÉLUS EN ACTION

LE PRÉSIDENT

Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, a été réélu président de Chartres métropole le 16 juillet 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de Chartres métropole, le Conseil communautaire détermine les grandes orientations de la collectivité. Il se compose de 111 délégués titulaires et de 58 délégués suppléants, et se réunit en moyenne une fois tous les deux mois. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers sont élus au suffrage direct.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, de 15 vice-présidents, de 7 conseillers délégués et de 60 membres, le

Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des maires réunit les maires des 66 communes membres de Chartres métropole. Elle se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques (« Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable » ; « Finances et prospective » ; « Services publics environnementaux » ; « Affaires sociales et habitat, Enfance Jeunesse, Grands équipements »).

Les commissions sont des instances de réflexion, de débat et de proposition.

“Le Conseil communautaire détermine les grandes orientations. Il se réunit en moyenne une fois tous les deux mois. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.”

L'EXÉCUTIF DE CHARTRES MÉTROPOLE



LE PRÉSIDENT

Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres métropole
CHARTRES / Maire

LES VICE-PRÉSIDENTS



Christian PAUL-LOUBIÈRE
Administration générale
Réseaux secs
JOUY / Maire



Elisabeth FROMONT
Politique de l'habitat
Accueil des gens du voyage
Personnel
CHARTRES / 1^{re} adjointe



Franck MASSELUS
Finances et prospective
Représentant des entreprises
publiques locales
CHARTRES / 2^e adjoint



Richard LIZUREY
Stratégie territoriale
de sécurité et de prévention
de la délinquance
CHARTRES / 8^e adjoint



Annick LHERMITTE
Collecte, traitement
et valorisation des déchets
DAMMARIE / Conseillère municipale



Alain BELLAMY
Eau potable
et assainissement
CLÉVILLIERS / Maire



Gérard BESNARD
Réseaux de transport
et mobilité
MORANCEZ / Maire



Didier GARNIER
Développement économique
Gestion des zones d'activités
économiques d'intérêt
communautaire
Animation économique
MIGNIÈRES / Maire

**Isabelle MESNARD**

*Promotion du tourisme
Stratégie et suivi des actions
en lien avec le tourisme
CHARTRES / Conseillère municipale*

**Hélène DENIEAULT**

*Enfance – jeunesse
et équipements associés
CHALLET / Maire*

**Karine DORANGE**

*Commande publique
Grands équipements d'intérêt
communautaire
CHARTRES / 3^e adjointe*

**Rémi MARTIAL**

*Aménagement du territoire
LÈVES / Maire*

**Florent GAUTHIER**

*Développement durable
LUCÉ / Maire*

**Jean-François PLAZE**

*Plan vert ; Rivière, continuité
écologique, GEMAPI, biodiversité
CHARTRES /
Conseiller municipal délégué*

**Guillaume BONNET**

*Grandes infrastructures
de déplacement
CHARTRES / 6^e adjoint*

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS**Thomas LAFORGE**

*Mobilités douces Itinéraires vélo
Promotion modes de déplacement
alternatifs
MAINTENON / Maire*

**Dominique BLOIS**

*Enseignement supérieur
et recherche
BERCHÈRES-ST-GERMAIN /
Maire*

**Dominique SOULET**

*Relations avec les établissements
de santé
Pilotage du Contrat local de santé
LE COUDRAY / Maire*

**Agnès VENTURA**

*Politique de la ville
CHARTRES /
Conseillère municipale*

**Denis-Marc SIROT-FOREAU**

*Politique foncière et relations
avec le monde agricole
AMILLY / Maire*

**Étienne ROUAULT**

*Gestion de la relation citoyenne
CHAMPHOL / Maire*

**Laurent LHUILLERY**

*Valorisation du patrimoine touristique
CHARTRES / Conseiller municipal
délégué*



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

CABINET DU MAIRE-PRÉSIDENT JEAN-PIERRE GORGES

Directeur de Cabinet : **Foulques DE LEDINGHEN**

CONTACT : **02 37 18 47 84** - foulques.de.ledinghen@agglo-ville.chartres.fr

Cheffe de Cabinet : **Ambre PERROT**

ambre.perrot@agglo-ville.chartres.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Directrice générale des services : **Stéphanie DELAPIERRE**

CONTACT : **02 37 91 36 35** - stephanie.delapierre@agglo-ville.chartres.fr

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Directrice : **Julie SATIZELLE**

CONTACT : **02 37 23 42 62** - julie.satizelle@agglo-ville.chartres.fr

RESSOURCE & INNOVATION

Directeur général adjoint : **Philippe VENARD**

CONTACT : **02 37 91 36 35** - philippe.venard@agglo-ville.chartres.fr

Vie citoyenne, services juridique, assemblées, affaires immobilières, ressources humaines, systèmes d'information, développement culturel

FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE CONTRÔLE DE GESTION

Directeur général adjoint : **Bruno CHAUDEMANGE**

CONTACT : **02 37 23 40 07**

bruno.chaudemanche@agglo-ville.chartres.fr

VIE ET RAYONNEMENT DE LA CITÉ

Directeur général adjoint : **Xavier CHATELAIN**

CONTACT : **02 37 23 40 81** - xavier.chatelain@agglo-ville.chartres.fr

Petite enfance, jeunesse et vie de la cité, action sociale, séniors, rayonnement et dynamisme du territoire

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Directeur général adjoint : **Yannick BOLOGNINI**

CONTACT : **02 37 23 40 81**

yannick.bolognini@agglo-ville.chartres.fr

Appui aux communes, aménagement, urbanisme et habitat, archéologie, parcours entreprises, compétitivité et stratégies

PATRIMOINE, ESPACE PUBLIC, ARCHITECTURE

Directeur général adjoint : **Bertrand BOUCHARD**

CONTACT : **02 37 88 43 21**

bertrand.bouchard@agglo-ville.chartres.fr

Bâtiments et logistique, espace public, architecture, patrimoine naturel, études & travaux/SIG

SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

Directeur général adjoint : **Hervé LEROY**

CONTACT : **02 37 88 43 21** - herve.leroy@agglo-ville.chartres.fr

Éclairage public et réseaux secs, déchets, transports et mobilités, cycle de l'eau

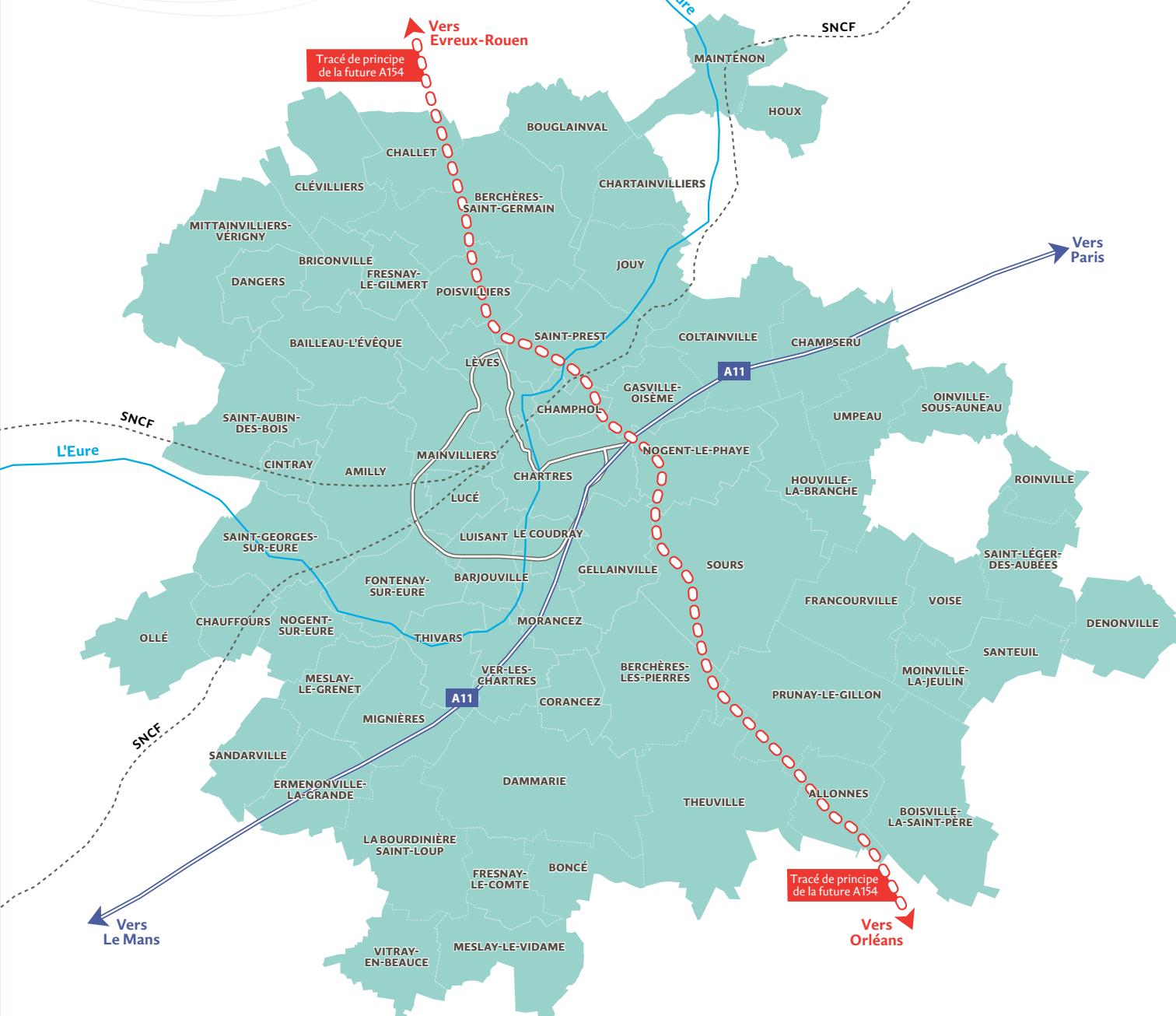
GIE C'CHARTRES RESSOURCES

Administratrice : **Aurélie KAMINSKI**

CONTACT : **07 56 00 32 75**

aurelie.kaminski@chartres-ressources.fr

LE TERRITOIRE



CHIFFRES CLÉS







UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

*“L’ADN de Chartres métropole,
c’est la solidarité envers ses communes membres.
Ces aides contribuent à leur équilibre financier
et leur permettent de continuer à investir.»*



EN CHIFFRES



12 M€

Montant de DSC versé en 2023
par Chartres métropole
à ses communes-membres

20 000 €

le montant minimum de DSC
versé à chaque commune

SOLIDARITÉ : LA GARANTIE DES LIBERTÉS COMMUNALES

Les communes et leurs clochers constituent l'âme de la France, j'y suis très attaché. La solidarité intercommunale est la marque de fabrique de Chartres métropole, au même titre que l'investissement et le développement : je suis persuadé que l'urbain et le rural sont nécessairement complémentaires.

C'est pourquoi nous avons fait un choix fort et volontaire : soutenir les communes, pour leur permettre de durer, parce qu'elles sont l'Histoire et qu'elles sont légitimes démocratiquement. C'est dans la commune que l'on vote : le Conseil communautaire n'est que le rassemblement des délégués des 66 conseils municipaux. ➤➤

Jean-Pierre Gorges,
président de Chartres métropole

L'Agglo et les communes subissent de plein fouet depuis plusieurs années une baisse massive de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La moitié des communes, dans un contexte national d'inflation des coûts et des charges - énergies en tête - affiche un équilibre financier fragile.

La solidarité de Chartres métropole envers ses communes-membres se traduit concrètement par des aides et des actes.

Aides financières, d'abord, à travers deux dispositifs facultatifs : la Dotation de Solidarité Communautaire et les Fonds de Concours.

Soutien humain et matériel, aussi, avec le service d'appui aux communes.

Sans oublier les filiales de Chartres métropole, qui viennent en aide aux communes dans de nombreux domaines...

Au cours de la période 2001-2023, plus de 621 millions d'euros ont été redistribués aux communes par Chartres métropole.

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de Chartres métropole est un dispositif financier par lequel l'Agglomération retourne à ses communes-membres une partie de ses ressources.

Dispositif facultatif, la DSC vise à **soutenir les communes** disposant de ressources moindres afin de leur permettre de mener à bien leurs projets et de maintenir un niveau de service public satisfaisant pour leurs habitants.

À partir du budget 2023, le président de Chartres métropole a décidé et fait voter une Dotation de Solidarité Communautaire garantie d'un montant minimum de 20 000 €.

Effet immédiat : une vingtaine de communes, qui bénéficiaient d'une dotation plus faible, disposent ainsi de marges de manœuvre supplémentaires, alors même que les aides de l'État se font rares et que les dépenses énergétiques augmentent.

LES FONDS DE CONCOURS EN 2024

EN CHIFFRES

 **3,5 M€** votés

 **59** communes bénéficiaires

 **303** projets soutenus

 **19,8 M€**
d'investissements générés

LES FONDS DE CONCOURS

Toujours pour permettre aux communes périurbaines et rurales de continuer à investir pour le mieux vivre de leurs habitants, Chartres métropole a créé en 2011 les Fonds de Concours.

Le principe ? Les communes candidates présentent leurs projets d'investissement, et l'Agglo-mération finance ceux qui sont retenus, après vote du Conseil communautaire : chaque maire, chaque conseil municipal est maître de ses choix et **choisit librement les projets** pour lesquels il aspire à obtenir des Fonds de Concours.

Trois enveloppes thématiques sont prévues : l'enveloppe « **investissement** » englobe les opérations d'investissement ; l'enveloppe « **patrimoine** » est consacrée à la réhabilitation du patrimoine communal ; l'enveloppe « **projets structurants** » participe à la réalisation de projets d'envergure participant à l'attractivité de la commune, et donc du territoire.

Chaque année, Chartres métropole consacre 2,5 millions d'euros aux Fonds de Concours.



En 2024, au vu du nombre croissant de projets présentés et de leurs montants, Jean-Pierre Gorges a exceptionnellement proposé d'augmenter l'enveloppe prévue d'un million d'euros, pour atteindre 3,5 millions d'euros.

Là encore, il s'agit d'un effort volontaire et facultatif, qui n'existe pas dans toutes les intercommunalités.

À noter que les communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers bénéficient quant à elles de dotations au titre de la Politique de la Ville.

L'APPUI AUX COMMUNES

La solidarité de Chartres métropole envers les communes ne se réduit pas à l'aspect financier : les communes, notamment les plus petites, ont aussi parfois besoin de moyens humains et matériels, voire de conseils.

C'est pour leur faciliter la vie que Chartres métropole a créé le service d'Appui aux communes.

Depuis 2019, un soutien juridique leur est ainsi proposé. Les communes peuvent le solliciter pour des questions de droit de l'urbanisme, de droit des collectivités locales ou encore de procédures de marchés publics.

Autre service proposé : le secrétariat de mairie itinérant. Ce dispositif propose le remplacement



À Bouglainval : Jérôme Buard,
secrétaire de mairie itinérant
pour la mission appui aux communes,
et Andrea Liberti, agent communal.

L'APPUI AUX COMMUNES EN 2024

EN CHIFFRES



JURIDIQUE **58** sollicitations
par **31** communes



INGÉNIERIE **3** communes



REPLACEMENT-RENFORT
41,5 jours par **6** communes



MATÉRIEL **46** jours d'interventions
dans **21** communes

ponctuel de personnels, dont l'absence met rapidement l'efficacité et la continuité du service public en difficulté. Pour cela, Chartres métropole dispose de deux secrétaires de mairie itinérants.

L'Agglomération met également à disposition du matériel roulant, comme une balayeuse avec chauffeur.

FILIALES : ACTEUR LOCAL, EFFICACITÉ MAXIMALE !

Chartres métropole a créé 15 filiales (voir aussi pages 10 et 11) qui mettent en œuvre concrètement au quotidien ses compétences majeures : aménagement, eau et assainissement, énergie, gestion des déchets...

Les communes qui en sont actionnaires peuvent également s'appuyer sur ces filiales, qui leur viennent en aide dans des domaines très techniques.

Exemple concret avec C'Chartres aménagement, qui les accompagne dans leurs projets : restructuration du cœur de village de Lèves, pilotage et

suivi de la construction d'une salle communale à Dangers, requalification du cœur de village à Saint-Prest, opérations d'habitat à Clévilliers, Morancez, Bailleau-l'Évêque, Boisville-la-Saint-Père...

Quelle que soit la dimension du projet, l'approche est la même : la collectivité actionnaire et ses élus restent souverains. C'Chartres Aménagement est à leur service et les fait bénéficier de son expertise, de son expérience et d'un accompagnement sur mesure.

Autre avantage : l'étroite connexion avec les services de Chartres métropole et les autres filiales de l'Agglomération permet de faciliter et d'accélérer les choses.

C'Chartres aménagement est ainsi un outil efficace de développement du territoire, au service des communes.

Autre exemple : C'Chartres spectacles s'est vu confier par la Ville de Lèves, actionnaire depuis 2023, le développement de sa saison culturelle : la commune bénéficie ainsi d'une vraie expertise et d'une vraie valeur ajoutée.





Restructuration du cœur de village de Lèves porté par C'Chartres aménagement.

**“Dotation de Solidarité
Communautaire et Fonds de Concours
contribuent à l'équilibre financier
et à l'investissement
des communes.»**

... de remplacer dans les commissions thématiques dans l'intérêt de la commune de Chartres par un membre de conseils communautaires de la commune de Chartres. Chaque commune est représentée dans les commissions par un nombre de conseillers égal à ce tiers du nombre total de ses élus municipaux. La commune de Chartres est représentée par 8 membres dans les commissions thématiques régionales Maires. Il convient donc d'avoir 1 membre dans les commissions thématiques régionales Maires. Conformément aux dispositions fixées en Article L222-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI, le vote à bulletin secret, devant le conseil délocalisé à l'assemblée, de la partie procéder.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST SOLICITE AFIN QU'IL :

PROCEDE à l'élection des conseillers communautaires Maires de la commune de Chartres pour siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

Rapporteur : Christophe PAIN-LAROUSSE

Suite à la rédaction de M. Christophe PAIN-LAROUSSE de son rapport de fonction communautaire de la commune de Chartres, il convient de le remplacer dans les commissions thématiques dont il assurait la présidence.

- Commission Finances et Prospérité
- Commission Maires/Pôles/Environnement

Chaque commune est représentée dans les commissions par un conseiller de conseil, égal à un tiers du nombre total de ses élus municipaux. La commune de Chartres est représentée par 8 membres dans les commissions thématiques régionales Maires. Il convient donc d'avoir 1 membre dans les commissions thématiques régionales Maires. Conformément aux dispositions fixées en Article L222-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI, le vote à bulletin secret, devant le conseil délocalisé à l'assemblée, de la partie procéder.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST SOLICITE POUR QU'IL :

PROCEDE à l'élection des conseillers communautaires Maires de la commune de Chartres pour siéger au sein des commissions thématiques suivantes :



UN TERRITOIRE EFFICACE

*“Transports, eau, déchets, sécurité, réseaux...
Chartres métropole exerce ses nombreuses
compétences au service des habitants
du territoire.»*

CONVERGENCE...



En lien étroit avec la société publique locale C'Chartres Transports, Chartres métropole développe l'offre de transports publics sur l'ensemble de son territoire. Une offre bien supérieure à celle des agglomérations de taille comparable, qui s'est modernisée en 2024 avec la mise en service du pôle d'échanges multimodal. En attendant le BHNS...

La mise en service en novembre 2024 du pôle d'échanges multimodal (PEM) a constitué une étape clé du programme Pôle gare, piloté par la Ville de Chartres et Chartres métropole et porté par C'Chartres Aménagement, et qui a métamorphosé ce quartier sur 32 hectares.

Tous les modes de transport (trains, bus, cars, voitures, vélos avec la Maison du vélo et des abris vélos -deux nouveaux abris très prochainement mis en service-, taxis, piétons...) convergent désormais vers le PEM. Le quotidien des usagers s'en trouve simplifié : ils peuvent passer en toute fluidité d'un mode de transport à l'autre pour leurs déplacements.

5 000 jeunes transitent chaque matin par le pôle gare pour rejoindre leurs établissements scolaires.

21,5 millions d'euros ont été consacrés à la réalisation du PEM (études, aménagements, équipements).

BHNS: TOP DÉPART DES TRAVAUX

Dossier suivi conjointement par les directions Transports et Mobilité et Études et Travaux (maître d'ouvrage) de Chartres métropole, et la filiale C'Chartres Transports, le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est une nouvelle offre qui va faciliter et encourager l'usage des transports en commun dans l'agglomération.

Le principe ? Un « métro sur route » avec une vitesse commerciale plus élevée, grâce notam-

ment aux aménagements urbains qui fluidifient sa circulation (voies dédiées, priorité aux carrefours, suppression de feux...), et un passage à chaque arrêt toutes les 10 minutes.

Les aménagements du BHNS redessinent le paysage urbain : trottoirs élargis pour une cohabitation sécurisée entre piétons et cyclistes, traversées piétonnes plus nombreuses, îlots de verdure, plantations d'arbres et d'arbustes...

Les premiers travaux d'aménagement ont démarré en avril 2024 à Chartres et Lucé, pour un montant de 12,9 millions d'euros. Le premier tronçon du BHNS, entre la gare et l'hôpital, a été mis en service à la rentrée 2025.

EN CHIFFRES

• 102 bus et cars



• 3,5 millions de km parcourus par an
(1,8 dans les agglos de taille comparable)

• 382 vélos en location
(Maison du Vélo)

GRATUITÉ JEUNES

15 385 bénéficiaires



CHARTRES
MÉTROPOLE

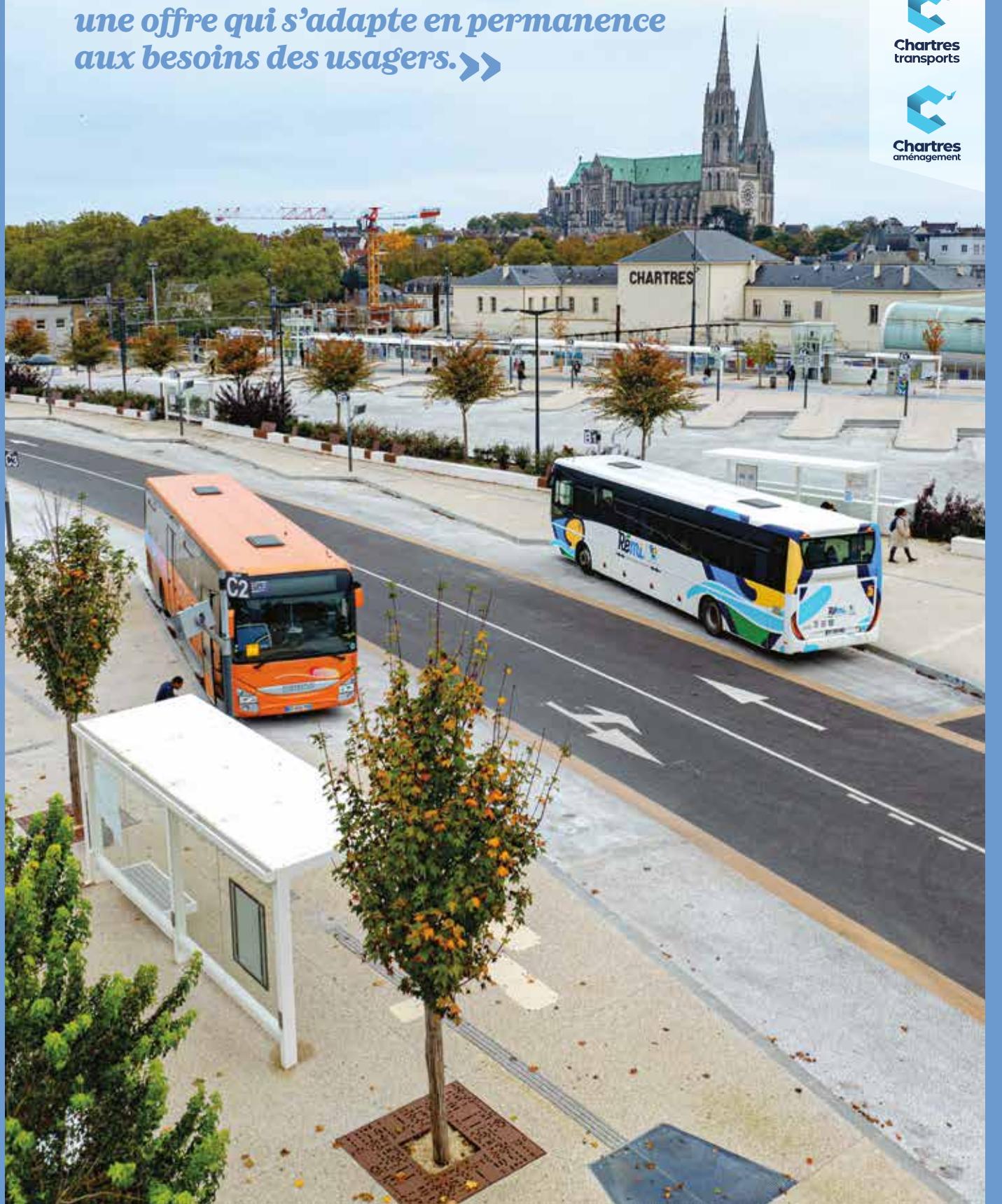


Chartres
transports



Chartres
aménagement

“*Chartres métropole
et C’Chartres Transports pilotent
une offre qui s’adapte en permanence
aux besoins des usagers.*»»





CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
eau



Chartres
assainissement

“Renouvellements et réparations de canalisations, interventions d'urgence : Chartres métropole et ses filiales agissent au quotidien pour gérer eau potable, eaux usées et eaux pluviales. »»



L'ENJEU DE L'EAU



Assurer un accès à une eau de qualité, garantir la préservation des ressources, et soutenir les exigences réglementaires en constante évolution : Chartres métropole est engagée dans une démarche structurée et ambitieuse en matière d'eau et d'assainissement, travaillant main dans la main avec ses deux filiales, C'Chartres Eau et C'Chartres Assainissement.

L'EAU, C'EST LA VIE

La Direction du Cycle de l'Eau de Chartres métropole et ses filiales assurent des missions variées, et essentielles : protection de la ressource en eau, gestion des installations, prélèvement de l'eau, traitement pour la rendre potable, stockage avant sa distribution aux consommateurs, collecte et traitement des eaux usées avant leur restitution au milieu naturel, collecte des eaux pluviales et rejet au milieu naturel.

PROTÉGER LA RESSOURCE

Une stratégie globale pour protéger la ressource en eau a été élaborée en 2021.

Afin de préserver la qualité des eaux souterraines, en particulier dans les zones de captages, Chartres métropole a mis en place pour les agriculteurs un accompagnement financier et technique.

Depuis 2022, des **paiements pour services environnementaux** – un bonus pour agriculteurs vertueux – soutiennent ceux qui s'engagent vers des cultures moins gourmandes en eau et pesticides : chanvre, sarrazin... En 2024, 600 ha de ces cultures ont été semées avec des réductions de 75% des doses d'azote et 70% des produits phytosanitaires par rapport aux cultures classiques. 5 agriculteurs ont rejoint les 34 déjà engagés avec Chartres métropole.

Autre action significative, le soutien au **développement de l'agroforesterie** contribue à la préservation de la ressource. En 2024, un nouveau partenariat a été signé pour 3 ans avec l'Asso-

ciation Française d'Agroforesterie. Trois agriculteurs ont concrétisé leur projet par des plantations début 2025.

L'INTERCONNEXION DES RÉSEAUX

Pour sécuriser l'alimentation en eau, les réseaux sont progressivement interconnectés, comme ce fut le cas en 2024 entre les communes de Saint-Prest et Lèves. 2,4 millions d'euros ont été investis dans l'équipement de trois nouveaux forages, la pose de près de 4 km de canalisations et la connexion avec l'usine de traitement de Lèves.

En parallèle, afin de préserver la qualité de l'eau qui y est stockée, le château d'eau de Mittainvilliers-Vérigny a été entièrement réhabilité.

EN CHIFFRES





CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
traitement et
valorisation



“Harmonisation : 9 000 bacs roulants pour la collecte des emballages et papiers ont été distribués dans les foyers de 21 communes péri-urbaines. >>

UNE AGGLO PROPRE ET Saine !



L'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés à l'échelle des 66 communes du territoire est assurée par l'établissement public et commercial Chartres métropole traitement et valorisation (CMTV), filiale de Chartres métropole.

C'EST DU PROPRE !

Pour garantir la propreté du territoire, CMTV assure la collecte des déchets (en porte-à-porte et en apport volontaire) ; l'entretien-maintenance des conteneurs et des bacs roulants ; l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique ; la gestion de cinq déchetteries ; le transfert et le transport des déchets recyclables vers le centre de tri.

TOUT UN PROGRAMME

Chartres métropole dispose, pour la période 2021-2026, d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), lequel a pour objectif de réduire de 7 % (soit 40 kg/habitant) la production de déchets ménagers et assimilés, par rapport à 2019.

À LA SOURCE

Pour ce faire, différentes actions ont été mises

en place en 2024 :

- animations scolaires sur la prévention des déchets (30 interventions) et la lutte contre le gaspillage alimentaire (dans les écoles de 6 communes) ;
- animations grand public : Nettoyage de rentrée, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets... ;
- artisans et commerçants : 29 labels Éco-défis attribués ;
- composteurs : 935 ventes. 17% des foyers en sont équipés (6 990 foyers).

T'ASTON BAC ?

Afin d'harmoniser le service à l'échelle du territoire, 21 communes péri-urbaines ont été équipées de bacs roulants pour les emballages et papiers. 9 000 bacs ont été distribués, et la collecte en porte-à-porte a démarré en juin 2024.

EN CHIFFRES





UN TERRITOIRE APAISÉ

Chartres métropole œuvre au quotidien pour la tranquillité et la sécurité des habitants de l'agglomération. La sécurité est une priorité : parce qu'un territoire apaisé est un territoire où il fait bon vivre.

CISPDR : UN CADRE CLAIR

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) **agit pour l'ensemble des communes de l'agglomération**. Cette instance de concertation et de réflexion définit et coordonne des actions de prévention de la délinquance à l'échelle du territoire. Les élus des différentes communes sont partie prenante de ce dispositif, qui mobilise tout un ensemble de partenaires (Agglomération, Préfecture, Justice, Police et Gendarmerie Nationales, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, secteur associatif, sociétés de transports de voyageurs, etc.).

Le CISPDR s'est réuni à plusieurs reprises en 2024, aussi bien en configuration plénière qu'en format commissions thématiques (sécurisation de l'habitat, cellule de veille transports, zone de compétence Gendarmerie, zone de compétence Police).

VIDÉOPROTECTION

500 caméras contribuent à la protection des habitants de l'Agglomération. Le large dispositif de vidéoprotection mis en place à l'échelle de Chartres métropole est plébiscité par les autorités pour son efficacité.

En 2023, Chartres métropole a mis en service au pôle administratif son Centre de supervision intercommunal (CSI), point de convergence de toutes les images captées par les caméras. Après 11 premières communes, soit 321 caméras, raccordées en 2023, **23 nouvelles communes** ont été raccordées en 2024. Le raccordement se poursuit en 2025.

Le CSI répond chaque année à des demandes de réquisition de la part des forces de l'ordre (Police et Gendarmerie Nationales). **451 exports** ont été réalisés en 2024 (contre 360 en 2023).

En parallèle, la DSTP a également travaillé au **déploiement et à la modernisation** de caméras ainsi qu'à la maintenance globale du système de vidéoprotection.



DES PATROUILLES EN ZONE RURALE

Pour la deuxième année, et suite aux retours positifs des communes concernées, une convention a été signée pour la réalisation de patrouilles de réservistes de la Gendarmerie Nationale pour sécuriser les transports en zone rurale.

“500 caméras contribuent à la protection des habitants de l’Agglomération. Le large dispositif de vidéoprotection mis en place à l’échelle de Chartres métropole est plébiscité par les autorités pour son efficacité. »»





CHARTRES
MÉTROPOLE



ZOOM TÉLÉMÉDECINE

Un projet d'offre de télémédecine assistée, associant médecins et infirmiers, a été élaboré en parallèle du projet de maison de santé du Pôle Gare. Il devrait se concrétiser courant 2025.

PRENDRE SOIN



Même si la santé ne relève pas de ses compétences mais de celles de l'État, Chartres métropole applique depuis 2019 une stratégie volontariste visant à prendre soin des professionnels installés sur le territoire, et à activer différents leviers pour en attirer d'autres.

LE CLS SUR ORDONNANCE

Adopté en 2020, le Contrat local de santé (CLS) de Chartres métropole est le cadre de sa politique de santé. Il fédère l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, élus, population) dans un projet commun au service de la santé des habitants.

Sa mise en œuvre s'articule autour d'axes stratégiques déclinés en plusieurs dizaines d'actions.

En 2024, une étude en vue d'un **programme opérationnel d'Urbanisme Favorable à la Santé** (UFS) a été réalisée sur le quartier des Clos, accompagnée d'une action de sensibilisation à destination des élus.

Le programme d'activités physiques **C'Midi Santé** destiné aux enfants en situations de sédentarité et d'obésité s'est déployé dans deux écoles de Chartres. Il sera étendu à d'autres écoles de l'agglomération en 2025.

Enfin, la santé mentale a été au cœur des préoccupations avec le déploiement de la formation **Premiers Secours en Santé Mentale** (PSSM) à destination des professionnels de santé, ainsi qu'une réflexion sur un projet d'habitat inclusif pour des personnes souffrant de troubles de la santé mentale.

FINANCER DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE

Chartres métropole soutient le haut niveau de compétence et d'équipement des établissements de santé du territoire.

En 2023, une subvention de 120 000 € avait été attribuée aux Hôpitaux de Chartres pour l'achat d'un amplificateur de brillance et d'un générateur de dialyse.

En 2024, **500 000 €** ont été versés pour participer au financement de l'achat d'un 3^e scanner.

UNE MAISON DE SANTÉ SUR LES RAILS

Consciente des difficultés croissantes d'accès aux soins des habitants du territoire, Chartres métropole a poursuivi en 2024 le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Implantée sur le site du Pôle Gare de Chartres, elle réunira plusieurs professionnels de santé : médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes et autres praticiens.

Elle renforcera l'offre de soins de proximité et assurera un meilleur suivi médical pour les patients. Sa livraison est prévue pour 2026.

BOURSES POUR ÉTUDIANTS

Le Conseil communautaire de Chartres métropole avait approuvé en 2023 le principe d'attribuer une bourse aux étudiants en médecine, en contrepartie de leur installation sur le territoire. La délibération a été adoptée le 30 mai 2024.

6 premiers étudiants en médecine se sont portés candidats. Ils ont signé leur contrat d'engagement en 2025.

«La santé est une préoccupation majeure des habitants. Chartres métropole s'emploie à trouver des remèdes pour y répondre.»

LES CLÉS D'UN LOGEMENT DURABLE



Le Programme local de l'habitat (PLH) 2021-2027 est le principal outil d'action de Chartres métropole en matière d'habitat, qu'il s'agisse d'anticiper les besoins en termes de logement ou d'agir sur la réhabilitation, notamment énergétique, du parc social et privé.

CHARTRES RÉNOV'HABITAT, GUICHET UNIQUE ET GRATUIT

Créé par Chartres métropole en 2018, Chartres Rénov'Habitat est un **guichet unique au service de tous**. Gratuit, il conseille les habitants et copropriétés pour tous leurs projets de travaux d'économie d'énergie et d'adaptation du logement au vieillissement, propose des aides financières et un accompagnement personnalisé en fonction des besoins, assure la mise en relation avec les partenaires et artisans, et réalise la gestion et le suivi des dossiers de financements.

Près de 7 000 conseils ont été prodigués depuis, dont **1 604 en 2024**.

Chartres Rénov' Habitat a obtenu l'agrément national « Mon Accompagnateur Rénov' » en octobre 2024.

Comme chaque année, Chartres Rénov'Habitat s'est appuyé sur la **thermographie** (aérienne et de terrain) pour identifier les déperditions de chaleur dans les communes.

Son camion itinérant constitué d'une salle de bains, d'une cuisine et de toilettes aménagées pour répondre aux enjeux de la **perte d'autonomie**, a fait étape dans plusieurs communes de l'agglomération. Car adapter son logement, c'est y rester plus longtemps.

AIDE À LA PIERRE

2024 a constitué la première année de délégation des aides à la pierre de l'État (377 575 € pour le parc HLM et 6 405 895 € pour l'ANAH). Le centre décisionnel est désormais à l'agglomération et le dispositif permet de moduler les règles nationales en les adaptant au contexte local. Ainsi, ce sont 221 logements qui ont été réhabilités en copropriété, 20 logements locatifs à loyer conventionné et 154 logements de propriétaires occupants, soit 395 logements réhabilités. Pour le parc HLM, ce sont 211 logements sociaux agréés qui viendront compléter l'offre de logement abordable à l'échelle de l'agglomération.

⊕ ZOOM

100 BOUGIES POUR C'CHARTRES HABITAT



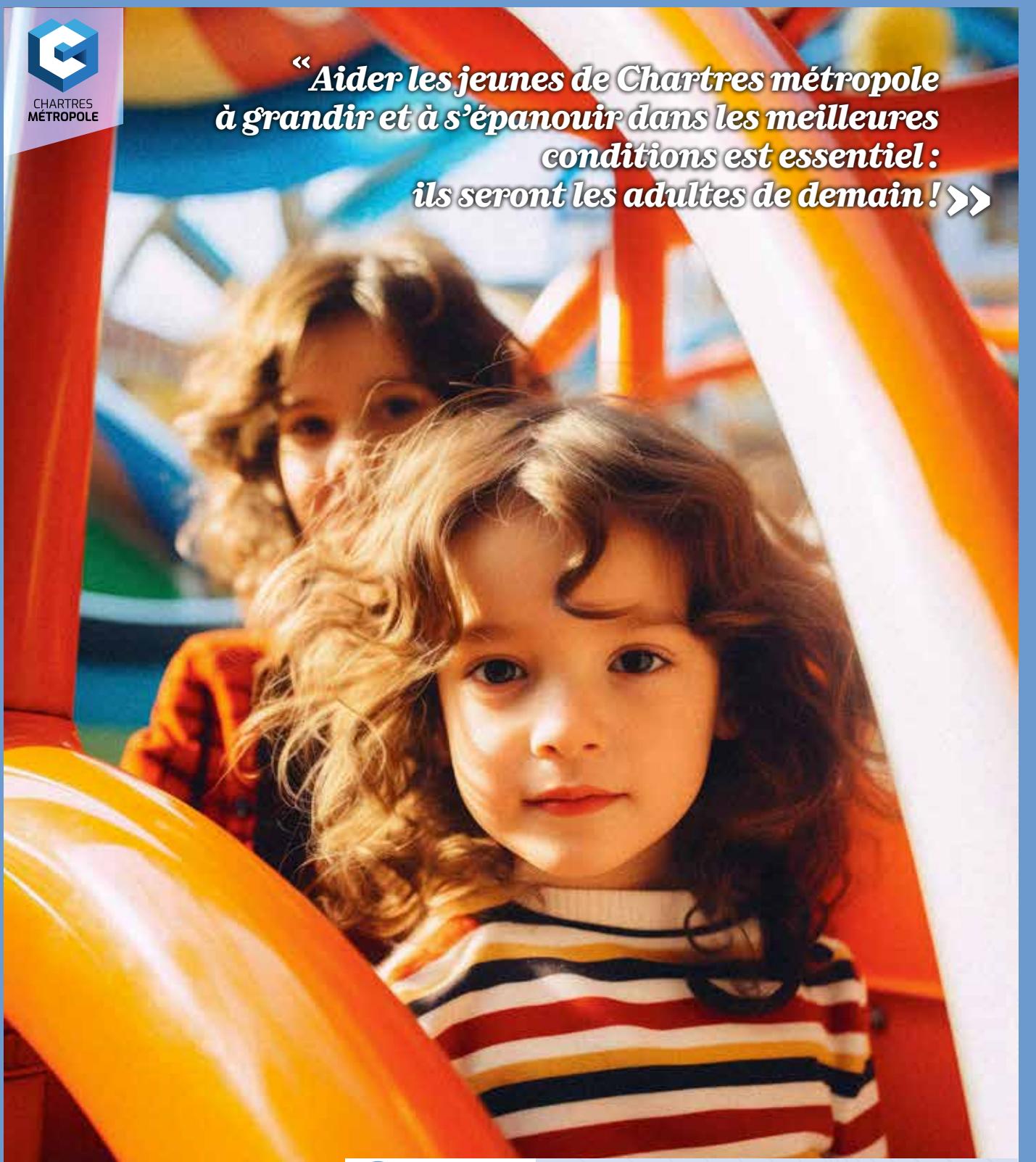
Chartres
habitat

Le bailleur social de la Ville de Chartres, devenu intercommunal en 2017, a fêté ses 100 ans en 2024. Au fil des 25 dernières années, toute une stratégie a été mise en œuvre pour transformer, moderniser, résidentialiser le logement social, pour et au rythme des habitants.

**“Gratuit, Chartres Rénov’Habitat
est au service des particuliers
et des copropriétés.»**



“Aider les jeunes de Chartres métropole à grandir et à s'épanouir dans les meilleures conditions est essentiel : ils seront les adultes de demain! >>



⊕ ZOOM

**UN NOUVEL
ALSH À SAINT-GEORGES**

Chartres métropole a lancé en 2024 le projet de construction d'un nouvel Accueil de loisir sans hébergement à Saint-Georges-sur-Eure. Sa plus grande capacité d'accueil répondra à un besoin croissant des habitants. Il sera complété par un espace dédié à la petite enfance. Le choix de l'architecte interviendra en 2025.



GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

La compétence Enfance et Jeunesse de Chartres métropole se décline en une offre d'activités et d'accompagnement à destination des enfants, du premier âge à l'adolescence, et de leurs familles.

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais petite enfance de Chartres métropole est un espace d'écoute, de conseil et de professionnalisation à destination des assistants maternels et des gardes à domicile. Il leur propose un soutien dans l'exercice de leur fonction, ainsi que des ateliers d'éveil dans 14 communes et des actions professionnalisantes (conférences...).

Le Relais Petite enfance informe les familles sur les dispositifs d'accueils disponibles et les aide à s'approprier leur rôle de parents employeurs. Il facilite la mise en relation entre les parents et les assistants maternels du territoire et demeure un interlocuteur privilégié tout au long de l'accueil de l'enfant chez l'assistant maternel.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Chartres métropole et son délégataire, l'association PEP 28, organisent des activités variées destinées aux enfants âgés de 3 à 17 ans dans

11 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) répartis dans l'agglomération. Ils sont accueillis les mercredis et pendant les vacances.

Les équipes d'encadrement contribuent à l'épanouissement des enfants au travers de projets pédagogiques et d'animations autour de l'apprentissage du vivre-ensemble et de la citoyenneté.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Le PIJ de Chartres métropole est déployé à Saint-Georges-sur-Eure, Maintenon et Sours. Il propose des permanences et organise des ateliers d'information et des événements en partenariat avec les communes, l'Éducation nationale...

Exemples d'actions proposées en 2024 : ateliers d'aide à la recherche d'emploi sur l'ensemble des sites, organisation d'une formation générale BAFA à Morancez, un forum job d'été...

EN CHIFFRES



11

accueils de loisirs
sans hébergement



321

assistants
maternels



57 583
journées/enfants



815

places
d'accueil



3

antennes
Point d'Information
Jeunesse

UN SOUTIEN ACTIF



Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Chartres métropole, Établissement Public administratif présidé par Jean-Pierre Gorges et géré par un conseil d'administration, agit en matière de prévention et de développement social de proximité à l'échelle de l'Agglomération, notamment via différents dispositifs d'action sociale.

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Au cours de l'année 2024, **4 196 entretiens** ont été proposés aux personnes accompagnées afin de travailler sur les difficultés multiples qu'elles peuvent rencontrer : problématiques budgétaires, liées à la santé, au logement, à l'absence de mobilité, insertion professionnelle...

Sur l'ensemble de l'année, l'équipe du CIAS a poursuivi ses permanences extérieures dans un objectif de travailler le « aller vers », la mobilité étant l'un des freins les plus couramment abordés par le public accompagné.

ACCÈS AU LOGEMENT

• **Le dispositif d'hébergement temporaire :** 14 logements sont loués par le CIAS à Chartres Métropole Habitat. Ces appartements relais permettent aux jeunes de l'agglomération ou à des familles exclues de se stabiliser dans un logement et de se (re)mobiliser sur un processus d'insertion, tout en bénéficiant d'un accompagnement social personnalisé. **13 familles** ont été hébergées sur l'ensemble de l'année.

• **Le dispositif de sous-location** s'adresse à des personnes de l'agglomération dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle, rencontrant des difficultés à se loger par leurs propres moyens, faute de garant ou d'emploi stable. Via un accompagnement social et professionnel renforcé, le dispositif de sous-location doit permettre à des ménages en difficulté d'accéder progressi-

vement au logement et à s'y maintenir durablement. Il favorise ainsi l'accès à la vie autonome. **15 ménages** ont été accompagnés sur l'année 2024.

- **Le dispositif d'accompagnement social spécifique lié au logement** vise à favoriser, faciliter l'accès et le maintien et d'accélérer l'insertion dans le logement. **190 ménages** ont été accompagnés par le CIAS en 2024.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Deux psychologues animent des ateliers (estime de soi, gestion du stress, confiance en soi...) et orientent les personnes vers un accompagnement individuel ou collectif. 98 personnes ont été reçues en entretiens individuels et 58 personnes ont assisté aux ateliers collectifs en 2024.

«L'accompagnement des plus démunis est au cœur des actions du CIAS de Chartres métropole.»





CHARTRES
MÉTROPOLE



EN CHIFFRES



35 actions soutenues



26 associations concernées



148 240 €

de subventions accordées
par Chartres métropole

LE VIVRE ENSEMBLE



Pierre angulaire de l'action de Chartres métropole en matière de cohésion urbaine et de solidarité, le Contrat de Ville s'applique à l'échelle des quartiers prioritaires. Objectif ? Réduire les inégalités en finançant des actions qui contribuent au mieux vivre ensemble.

Dispositif national piloté au niveau local par Chartres métropole en partenariat avec la Préfecture d'Eure-et-Loir, le Contrat de Ville agit dans les quartiers la Madeleine et les Clos à Chartres, le Vieux-Puits et Bruxelles-Arcades-Béguines à Lucé, et Tallemont-Bretagne à Mainvilliers.

ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Suite à l'appel à projets lancé fin 2023, 35 actions portées par 26 associations ont été soutenues en 2024, à hauteur de 148 240 euros. Pour être éligibles aux financements, les actions doivent s'inscrire dans les enjeux du Contrat de Ville, et s'adresser aux publics des quartiers prioritaires, chaque porteur de projet signant un contrat d'engagement républicain.

Parmi les actions soutenues, citons : l'accès à l'emploi facilité pour les femmes et les jeunes dans les champs en période estivale menée par le Groupement Sans Pierre ; l'opération Ufostreet favorisant l'égalité hommes-femmes autour du sport à destination des 11-17 ans ; le soutien aux femmes victimes de violences conjugales par le recueil de leurs témoignages anonymes en vidéo avec le projet la Couleur du Silence.

ENJEUX LOCAUX

Le nouveau Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 », qui couvrira la période 2024-2030, a été adopté fin 2024. Il se concentre sur les enjeux locaux que sont : l'emploi ; l'éducation et la parentalité ; la santé ; la tranquillité et sécurité publique ; la transition écologique ; la promotion des valeurs de la république et de la laïcité.

« Les actions du Contrat de Ville s'adressent aux habitants des quartiers prioritaires. Chaque porteur de projet signe un contrat d'engagement républicain. »



20 ANS DE JUSTICE !

Créé en 2004 par Chartres métropole en partenariat avec le ministère de la Justice, le Point d'Accès au Droit, devenu Point Justice, accueille chaque année près de 7 000 personnes pour des conseils et aides juridiques gratuits.

BIEN BRANCHÉ



Chartres métropole a pris la main sur la compétence « réseaux » en 2015. Éclairage public, haut débit, électricité, gaz, réseau de chaleur : interlocuteur unique, la collectivité coordonne les travaux avec ses filiales et optimise la gestion des réseaux à l'échelle de son territoire, dans l'intérêt des communes et des usagers.

ENFOISSEMENTS DE RÉSEAUX SECS

Chartres métropole a poursuivi en 2024 les opérations d'enfouissement de réseaux secs (électricité, télécommunications, fibre optique...) pour un montant de **2,8 millions €**. Selon l'avancement des projets menés conjointement avec les communes, les études et travaux ont pu démarrer en 2024 et se poursuivront en 2025.

Parmi les différents chantiers d'enfouissement des réseaux menés en zone urbaine, on peut citer notamment le programme mené dans le cadre du projet d'aménagement du cloître Notre-Dame à Chartres et les travaux réalisés à Lèves et Lucé.

En secteur péri-urbain, de nombreuses communes ont été concernées, comme Sours, Bailleau-l'Évêque, Corancez, Dammarie, Mignières, Moinville-la-Jeulin, Ollé, Poisvilliers, Theuville, Umpeau ou encore Ver-lès-Chartres.

«Chartres métropole coordonne les travaux avec ses filiales et optimise la gestion des réseaux secs à l'échelle de son territoire, dans l'intérêt des communes et des usagers. »

DÉPLOIEMENT DE LA LED

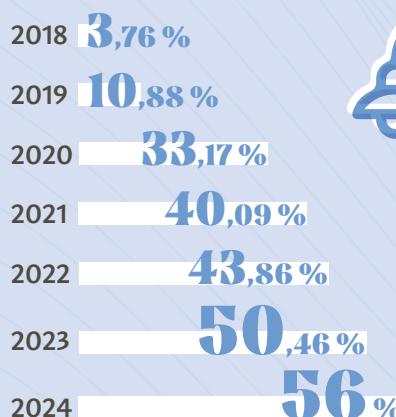
La prise de compétence réseaux par Chartres métropole a eu un effet immédiat pour ses communes-membres : l'éclairage public n'est désormais plus à leur charge. Une économie non négligeable, alors même que les coûts de l'énergie ont augmenté, et que les aides de l'État diminuent.

Depuis, Chartres métropole investit massivement pour enfouir et rénover les réseaux d'éclairage public, en privilégiant la technologie led : **56 %** des lanternes du territoire en étaient équipées en 2024, contre **3,76 %** en 2018.

En 2024, Chartres métropole a engagé une enveloppe de **5 millions €** pour des dépannages, des travaux de modernisation et de rénovation du réseau. Outre les aménagements réalisés en accompagnement des travaux du BHNS, près de **900 points lumineux** sont passés en 2024 à la technologie LED, à Jouy, Bailleau-l'Évêque, Nogent-sur-Eure, Luisant, ou encore Nogent-le-Phaye.

EN CHIFFRES

Lanternes équipées de leds à l'échelle des 66 communes





CHARTRES
MÉTROPOLE

S Y N E L V A



Chartres
innovations
numériques



ZOOM

C'CIN : OPÉRATEUR TÉLÉCOM DEPUIS 20 ANS

Principalement connu pour le déploiement et la commercialisation de réseau Internet très haut débit basé sur des infrastructures de fibre optique, C'Chartres Innovations Numériques, filiale de Chartres métropole, a su évoluer pour offrir une multitude de services complémentaires, dont ceux en lien avec la cybersécurité.

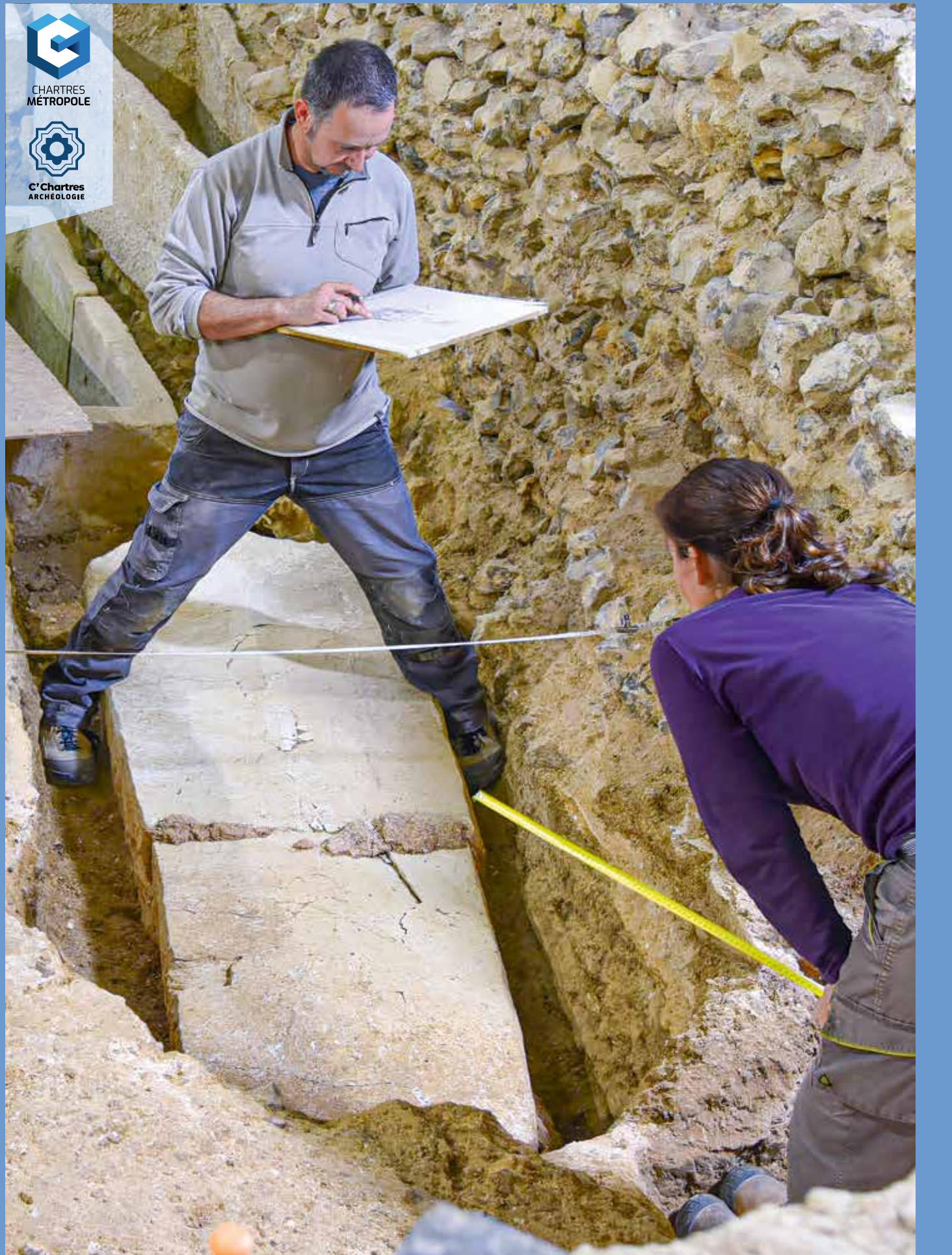
En 2024, C'CIN a fêté les 20 ans de l'obtention de sa licence d'opérateur télécom.



CHARTRES
MÉTROPOLE



C'Chartres
ARCHÉOLOGIE



LE PASSÉ REFAIT SURFACE



C'est l'un des plus importants services d'archéologie de collectivité à l'échelle nationale. En vingt ans, C'Chartres Archéologie a étudié près de 300 hectares de terrains, tout en participant aux grandes avancées techniques et méthodologiques de l'archéologie préventive. Des missions poursuivies en 2024 dans ses différents champs d'intervention.

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Sur prescription des services de l'État, C'Chartres Archéologie a réalisé **21 diagnostics et 3 fouilles d'archéologie préventive** dans 8 communes de l'agglomération. 13 opérations ont été conduites pour le compte d'aménageurs publics, et 11 pour le compte d'aménageurs privés.

Lancée en 2023, la fouille archéologique préventive conduite pour la Ville de Chartres aux **abords de la cathédrale** s'est achevée en décembre 2024. Elle a livré de nombreux vestiges, particulièrement précieux pour comprendre le contexte d'implantation de la cathédrale ainsi que les origines de l'ancien Hôtel-Dieu, dont les fondations de la salle Saint-Côme et les sépultures qui y étaient installées ont été mises au jour.

La fouille archéologique de la rue de Châteaudun a quant à elle révélé les vestiges d'un **atelier de fabrication de poteries** qui remonte aux origines de la ville romaine d'Autricum.

RESTAURATION ET VALORISATION

La fouille archéologique préventive confiée par la Ville à C'Chartres Archéologie dans le cadre du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) a livré les vestiges du **ravelin** qui défendait la porte Morard, construit à la fin du XVI^e siècle. Cet **ouvrage fortifié**, identique à celui découvert en 2003 lors de la fouille de la place des Épars, a été conservé pour être intégré au projet d'aménagement paysager.

La **fresque romaine** mise au jour rue Casanova en 2013 est désormais exposée au Pôle administratif Autricum. La restauration de cette œuvre majeure, l'une des plus grandes peintures murales romaines connue dans le nord de la Gaule, a été conduite par le Centre d'étude des peintures murales romaines de Soissons (CEPMR).

TRANSFERT DES COLLECTIONS

200 000 objets provenant de fouilles réalisées dans l'agglomération sont précieusement conservés dans différents lieux pour y être étudiés. Leur transfert dans un site mutualisé entre le musée des Beaux-arts et C'Chartres Archéologie a débuté en 2024 et se poursuivra en 2025.

«Des fouilles préventives aux diagnostics, en passant par la recherche, mais aussi la restauration et la conservation des collections, C'Chartres Archéologie exerce de nombreuses missions. >>





UN TERRITOIRE RESPONSABLE & DURABLE

*“Solidaire avec ses communes,
efficace dans les services qu'elle déploie
pour ses habitants, Chartres métropole agit
au quotidien pour répondre aux défis de demain.
Un territoire responsable et durable :
c'est toute une stratégie à l'œuvre.»*



CHARTRES
MÉTROPOLE



DES ORIENTATIONS BIEN ENCADRÉES

Chartres métropole est engagée dans une démarche de planification stratégique ambitieuse, destinée à structurer et maîtriser son développement territorial. Elle s'appuie sur son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Adopté en 2006 et révisé régulièrement, le SCoT définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire.

Les objectifs du SCoT s'appliquent à de nombreux aspects : transports, logement, emploi, équipements, activités économiques et commerciales, agriculture, environnement, paysages, etc. Il est structuré autour de plusieurs axes majeurs.



Urbanisation et équilibre territorial

- Définir une **répartition harmonieuse** des fonctions urbaines (logements, services, zones d'activités, etc.) entre le **pôle urbain et les pôles périurbain et rural**.
- Privilégier la **maîtrise de l'étalement urbain**, en valorisant la densification raisonnée des secteurs déjà urbanisés et en évitant la consommation excessive d'espaces naturels et agricoles.



Habitat et mixité

- Anticiper la croissance démographique et les besoins en logements, notamment en favorisant une offre diversifiée (accession, locatif social, habitat intergénérationnel).
- Promouvoir la **mixité sociale** et le maintien d'un **équilibre habitat-emploi-services** dans chaque secteur de l'agglomération.



Mobilité et déplacements

- Renforcer les infrastructures de **transport collectif**.
- Encourager les **mobilités douces** (marche, vélo) grâce à des aménagements dédiés (pistes cyclables, etc.).



Développement économique et enseignement supérieur

- Soutenir la **dynamique des zones d'activités** existantes et anticiper les évolutions des secteurs en développement (industries, services, commerces).
- Encourager la création d'emplois dans des **filières structurantes**, en coordination avec les bassins de vie et les **établissements de formation**.



Protection et valorisation des espaces naturels, agricoles et paysagers

- Identifier et **préserver les espaces sensibles**, notamment en protégeant les corridors écologiques, en lien avec une politique de « Trame Verte et Bleue ».
- Maintenir et mettre en valeur les paysages (notamment les vues sur la cathédrale), en s'appuyant sur la **Directive Paysagère**.



Coordination avec les documents thématiques

- Assurer la cohérence entre le SCoT et ses déclinaisons (PLH, PDU, Plan Vert, etc.), de manière à déployer des actions concrètes dans chaque domaine (logement, déplacements, espaces naturels).
- Intégrer les impératifs liés au changement climatique et à la **transition énergétique** (économies d'énergie, gestion de l'eau, prévention des risques).

DES RÉPONSES AUX DÉFIS DE DEMAIN

Sur la base des grandes orientations transversales définies dans le SCoT, Chartres métropole décline sa stratégie dans différents domaines pour faire de l'Agglomération un territoire responsable et durable.

EAU : RÉSILIENCE 2050

Le programme Résilience 2050 de Chartres métropole illustre l'approche proactive et intégrée de l'Agglomération pour la gestion durable de l'eau, en tenant compte de la fragilité de la ressource, des défis climatiques et environnementaux futurs.

En modernisant ses infrastructures, en surveillant de près la qualité et la quantité des ressources en eau, et en collaborant étroitement avec tous les acteurs concernés, Chartres métropole se positionne comme un territoire exemplaire en matière de résilience et de durabilité.

LES AXES MAJEURS DU PROGRAMME RÉSILIENCE 2050

1 Surveillance et analyse

- **Suivi renforcé**: mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau sur plus de 300 paramètres pour détecter et traiter rapidement les contaminations.
- **Réseau piézométrique**: développement d'un réseau de surveillance pour suivre l'évolution des nappes phréatiques et anticiper les pénuries.

2 Modernisation des infrastructures

- **Renouvellement des réseaux**: remplacement et modernisation des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement pour réduire les pertes et améliorer l'efficacité.
- **Technologies innovantes**: adoption de nouvelles technologies, telles que les systèmes de gestion intelligente de l'eau, pour optimiser l'utilisation des ressources.



3 Collaboration et partenariats

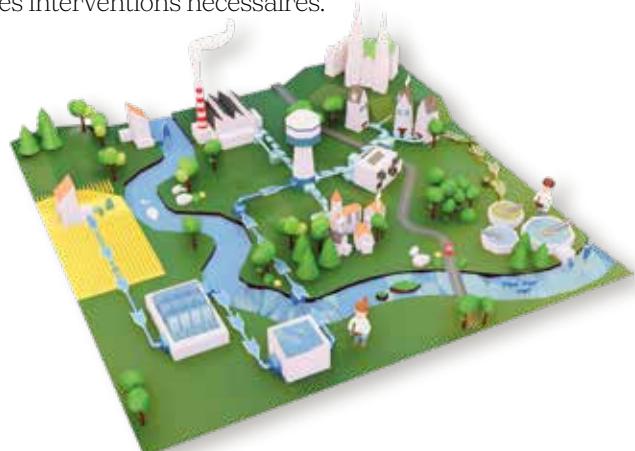
- **Concertation avec les acteurs locaux**: collaboration avec les agriculteurs, industriels, associations et citoyens pour promouvoir des pratiques durables et responsables.
- **Partenariats institutionnels**: renforcement des partenariats avec les agences de l'eau, les instituts de recherche et les collectivités territoriales.

4 Actions agricoles durables

- **Plan d'action agricole**: développement et mise en œuvre de pratiques agricoles durables pour réduire la pollution des eaux et améliorer la qualité des sols.
- **Paiements pour services environnementaux**: bonus pour inciter les agriculteurs à adopter des cultures et des pratiques ayant un faible impact sur l'environnement.

5 Gestion quantitative

- **Interconnexions de secours**: mise en place de connexions entre différentes sources d'eau pour garantir un approvisionnement continu en période de sécheresse.
- **Outils prédictifs**: utilisation de l'intelligence artificielle pour prévoir les besoins en eau et planifier les interventions nécessaires.





LE PLEIN D'ÉNERGIES

Produire davantage d'énergies durables et locales est un des principaux objectifs du **Plan Climat Air Énergie Territorial** de Chartres métropole.

Pour enrichir son mix énergétique, l'Agglomération entend être pilote pour déployer la **géothermie** à l'échelle de son territoire. Cette source d'énergie renouvelable contenue dans les sols permet à la fois de chauffer et de rafraîchir. La géothermie est une solution efficace, facile à mettre en œuvre, qui s'appuie sur une source d'énergie locale et décarbonnée, aux coûts d'exploitation réduits et nécessitant une faible emprise foncière.

En mai 2023, Chartres métropole et le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) ont présenté aux maires des 66 communes de l'Agglomération une convention dont l'objectif est de généraliser autant que possible l'utilisation de la géothermie pour alimenter en chaleur les bâtiments publics (comme cela est déjà le cas pour l'hôtel d'Agglomération avec des résultats probants), les logements collectifs, voire les entreprises de notre territoire.

Lancée en 2023, **l'étude de potentiel de géothermie de surface a été livrée en février 2024 et cartographiée**.



ZOOM

AUTOCONSOMMATION : BIOMASSE ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Chartres métropole dispose déjà de ses propres outils de production d'énergie. Ainsi, la **centrale de cogénération biomasse**, construite par Chartres métropole en 2018, produit simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir de bois de récupération et alimente un réseau de chaleur qui alimente 4 500 logements, l'Odyssée, les Hôpitaux de Chartres, le nouveau Centre Technique Eiffel...

Elle produit également de l'énergie électrique verte, injectée dans le réseau local exploité par la société Synelva Collectivités.

C'est aussi le cas de l'**unité de valorisation énergétique des ordures ménagères**, à Seresville, qui produit de l'électricité, et de Synelva, qui déploie des panneaux **photovoltaïques** pour les collectivités et les entreprises.



PATRIMOINE NATUREL : PLAN VERT, TRAMES ET BIODIVERSITÉ

En matière de préservation et de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, Chartres métropole fait figure de précurseur.

Depuis 2023, le **Plan Vert** de Chartres métropole se décline par une gestion durable et raisonnée des prairies, zones boisées et zones humides, un entretien adapté de la rivière et la restauration de sa continuité écologique, et la création d'un maillage de cheminements doux le long de la rivière. **En 20 ans, 27 000 arbres et arbustes ont été plantés, 136 kilomètres de cours d'eau gérés, 71 hectares d'espaces naturels protégés et 27 kilomètres de promenades créés.**

Le schéma directeur du Plan Vert s'appuie sur la notion de **Trame Verte et Bleue**, qui répertorie les corridors écologiques terrestres (prairies, bois...) et aquatiques (rivière, mares...) à protéger pour que la faune et la flore y effectuent leur cycle de vie.

Pour aller encore plus loin, Chartres métropole a lancé en 2021 l'étude de sa **Trame Nuit**, qui vise à lutter contre la pollution lumineuse nocturne pour préserver les espèces qui y sont sensibles. **Les pre-**

mières pistes d'actions pour y contribuer ont été dévoilées en 2024.

Autant d'actions qui concourent à l'épanouissement de la faune et de la flore dans l'agglomération, comme le montrent les inventaires réguliers de biodiversité menés dans les communes par l'**Observatoire de la Biodiversité** de Chartres métropole, reconnue **Territoire Engagé pour la Nature** par la région Centre-Val de Loire.

ZOOM

EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

Travaux préalables à l'aménagement d'une liaison douce entre Saint-Prest et Jouy ; inventaire faune et flore et aménagement d'une boucle pédestre de mise en valeur des vestiges du Canal Louis XIV à Berchères-Saint-Germain ; opérations de restauration de la rivière à Saint-Georges-sur-Eure, Fontenay-sur-Eure, Mignières, Champhol, Chartres ; restauration de la continuité écologique sur l'Eure à Thivars...

PAT : À TABLE !

Adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Chartres métropole, une des actions intégrées au **Plan Climat Air Énergie Territorial**, vise à promouvoir une alimentation durable, locale et de qualité pour tous les habitants. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et de résilience du territoire en valorisant les ressources agricoles locales et favorisant les circuits courts.

Au menu du PAT

Entrée : reconnexion entre production agricole, transformation et consommation locale

- améliorer la promotion et l'accessibilité des **productions locales** et de qualité en restauration collective et commerciale ;
- créer des filières locales et **redynamiser l'élevage** ;
- préserver et développer **l'emploi agricole**.

Plat : adaptation des pratiques agricoles aux enjeux climatiques

- accompagner le changement et la transition **agroécologique** ;
- préserver la **qualité de l'eau** et optimiser la répartition de la ressource ;
- préserver le **foncier agricole**.

Dessert : éducation et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et le « bien manger »

- accompagner les citoyens vers un **changement des modes de consommation** alimentaire ;
- améliorer les pratiques de **gestion des déchets**.



C'EST BON, ET C'EST LOCAL !



Le Groupement d'intérêt public C'Chartres Restauration Collective produit chaque jour 11 000 repas, servis dans les cantines, les structures hospitalières (dont les Hôpitaux de Chartres), les maisons de retraite... Dans les assiettes, une cuisine goûteuse, variée, équilibrée et adaptée à chaque type de convive. Et locale : la majorité des aliments sont produits dans un rayon de 100 kilomètres autour de Chartres.

La Journée du Développement Durable organisée par Chartres métropole le 21 septembre 2024 a permis de montrer concrètement comment l'Agglomération agit au quotidien dans ce domaine au travers de stands d'information, ateliers, visites d'équipements...



UN TERRITOIRE ÉLITE

An aerial photograph showing a complex multi-level highway interchange. The interchange features several ramps and overpasses, with traffic moving in various directions. The surrounding area includes residential buildings with red roofs, green lawns, and some industrial or commercial structures in the distance under a clear blue sky.

“L’ouverture en 2024 du Colisée, puis de l’Illiade, a fait basculer l’Agglomération dans une tout autre dimension. Un investissement conséquent dans des équipements structurants rendu possible par la stratégie de développement économique portée par Chartres métropole depuis 2001. Une création de richesses qui contribue aussi à la solidarité avec les communes, à renforcer les services aux habitants, et au rayonnement et à l’attractivité de tout un territoire. Tout est lié.»





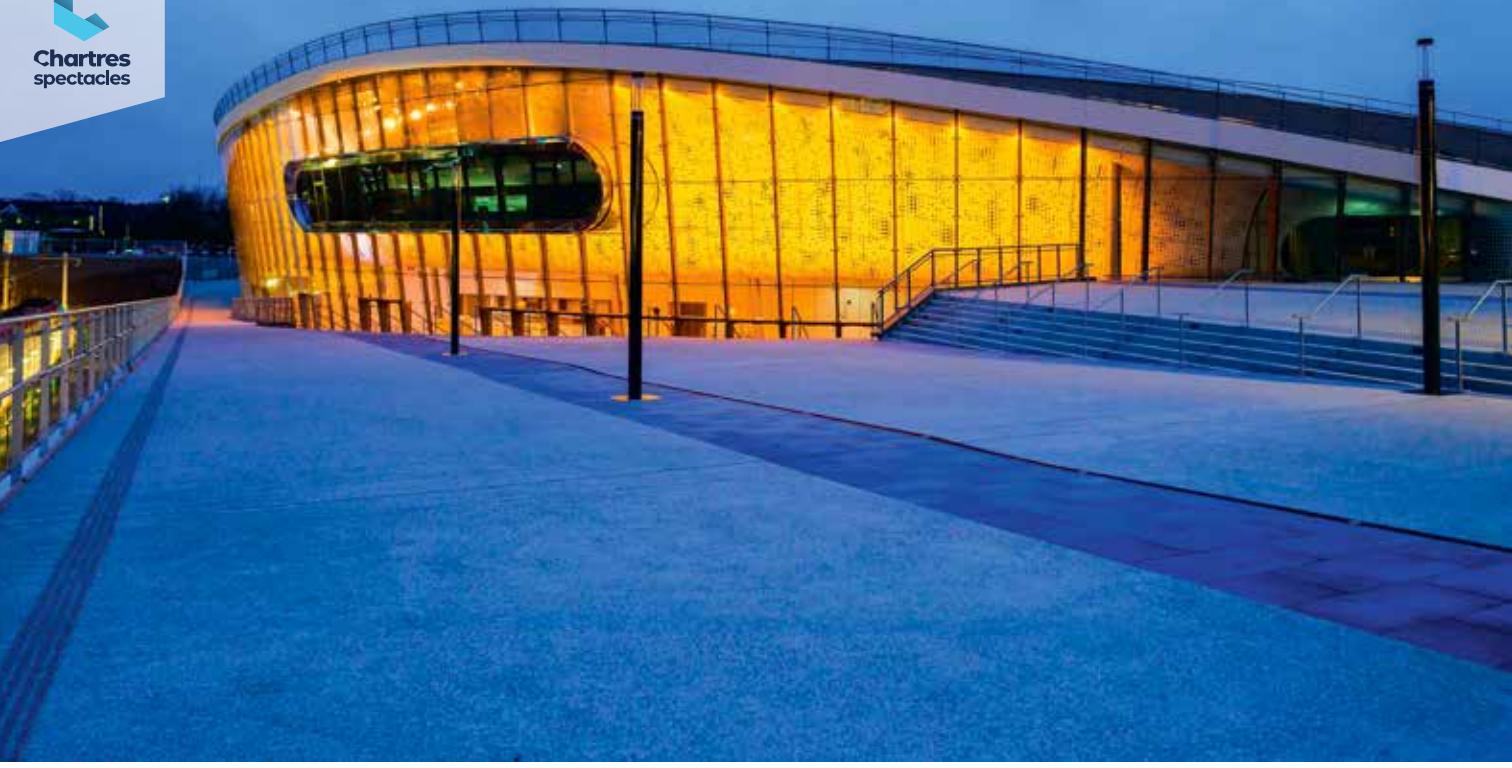
CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
événements



Chartres
spectacles



**“Le Colisée, c'est le temple de la fête,
sportive et culturelle ! »**



AUTOP NIVEAU !

Avec l'ouverture en 2024 du Colisée et de l'Illiade, Chartres métropole s'est dotée d'équipements structurants lui permettant de proposer une offre de haut niveau en matière d'animation culturelle, sportive, et événementielle. Une réponse aux attentes de tout un bassin de vie, et qui renforce encore l'attractivité du territoire.

SPORT, SPECTACLES, GRANDS ÉVÉNEMENTS...

Avec le **Colisée**, les équipes sportives locales peuvent enfin jouer dans la cour des grands. Quant aux artistes, ils bénéficient d'une salle de spectacle à la hauteur de leurs exigences. Pour toi, public...

Avec l'**Illiade**, Chartres peut enfin accueillir des manifestations de dimension nationale, à portée d'autoroute de la région parisienne : des conditions idéales...

Pour donner vie à ses deux équipements, Chartres métropole s'est appuyée sur deux de ses filiales : **C'Chartres Aménagement** pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, **C'Chartres Événements** pour la gestion et l'exploitation.

LE COLISÉE, L'ARÈNE DE LA FÊTE

Ouvert en avril 2024, le complexe culturel et sportif est désormais le terrain de jeu à domicile des équipes du C'CBF (C'Chartres Basket féminin), du C'CMHB (C'Chartres métropole Handball), et du C'CBM (C'Chartres Basket masculin).

Le C'CBF s'y est vite senti dans son jardin en se qualifiant le 18 mai 2024 pour la 1^{re} division pour la première fois de son histoire !

La programmation culturelle, conçue main dans la main avec la société publique locale **C'Chartres spectacles**, a proposé dès l'entame de sa première saison une offre de qualité et diversifiée : concerts (Polnareff, Renaud...), humour (Élodie Poux, Manu Payet...), comédies musicales et ballets (*Casse-Noisette*, *Les Mystérieuses Cités d'Or...*), spectacles (Messmer...).

Pari gagné : le Colisée est déjà prisé des artistes et programmateurs !

Central, c'est idéal

Un choix fort de Chartres métropole a été de décider d'installer le Colisée au cœur de l'agglomération, dans le quartier Pôle Gare, en pensant aux spectateurs : nombreux sont ceux qui peuvent s'y rendre à pied ou à vélo. Les autres y convergent facilement en voiture (parking Colisée à proximité), en bus, en train... Idéal donc pour les habitants de l'agglomération, et pour ceux qui viennent des régions Centre-Val de Loire et parisienne.



ZOOM

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Pas d'artificialisation des sols : le Colisée est construit sur d'anciennes friches industrielles ferroviaires. Son installation en périphérie aurait nécessité l'artificialisation de 14 hectares de terrains.

Sobriété énergétique : intégré aux 2/5^e dans le sol, le bâtiment est moins sensible aux conditions climatiques. En outre, son dispositif de chauffage combinant système de thermofrigopompes et groupes froids réversibles génère simultanément du chaud et du froid.

Biodiversité : le toit végétalisé du Colisée d'une surface de 4 300 m² accueille 16 000 plantes et arbustes où des ruches butinent et donnent naissance au miel du Colisée !

L'ILLIADE TIENT SALON

Le parc des expositions de Chartres métropole accueille dans ses espaces modulables des congrès, salons, conventions et autres manifestations. C'Chartres évènements s'emploie à attirer des évènements de dimension nationale ainsi que des évènements spécifiques à même d'attirer un public spécialisé.

La première édition de **L'Artisanat C'Chartres**, en octobre 2024, a attiré 84 000 visiteurs venus découvrir 500 artisans exposants.

Plus grande, plus belle, plus moderne

L'Illiade se veut plus grande, plus belle, plus moderne et plus fonctionnelle que son ancêtre Chartrexpo. Son gabarit est imposant : 170 mètres de long, 80 de large et 14 de haut. Mais son traitement architectural extérieur, dessiné par le cabinet Rudy Ricciotti Architecte, s'intègre parfaitement dans le paysage.

L'intérieur se compose de 10 000 m² d'espaces d'exposition modulables (5 000 m² + 2 500 m² + 2 500 m²). À titre de comparaison, Chartrexpo en comporte 6 750. Cette modularité permet plus de souplesse, puisque plusieurs évènements peuvent être accueillis simultanément.

À l'étage, un espace panoramique très lumineux offre une perspective inédite sur la cathédrale.

L'Illiade dispose en complément d'un grand espace d'exposition extérieur de 2 000 m², qui en comptera bientôt 20 000 m² de plus...

“*L'Illiade accueille événements grand publics et professionnels. >>*



EN CHIFFRES



LE COLISÉE
CHARTRES MÉTROPOLE



Ouverture
**avril
2024**

Saison 24/25

87 événements culturels et sportifs



**3 400
à 4 200**

le nombre de spectateurs selon configuration

74 M€ HT

le coût du projet



L'ILLIADE
CHARTRES MÉTROPOLE



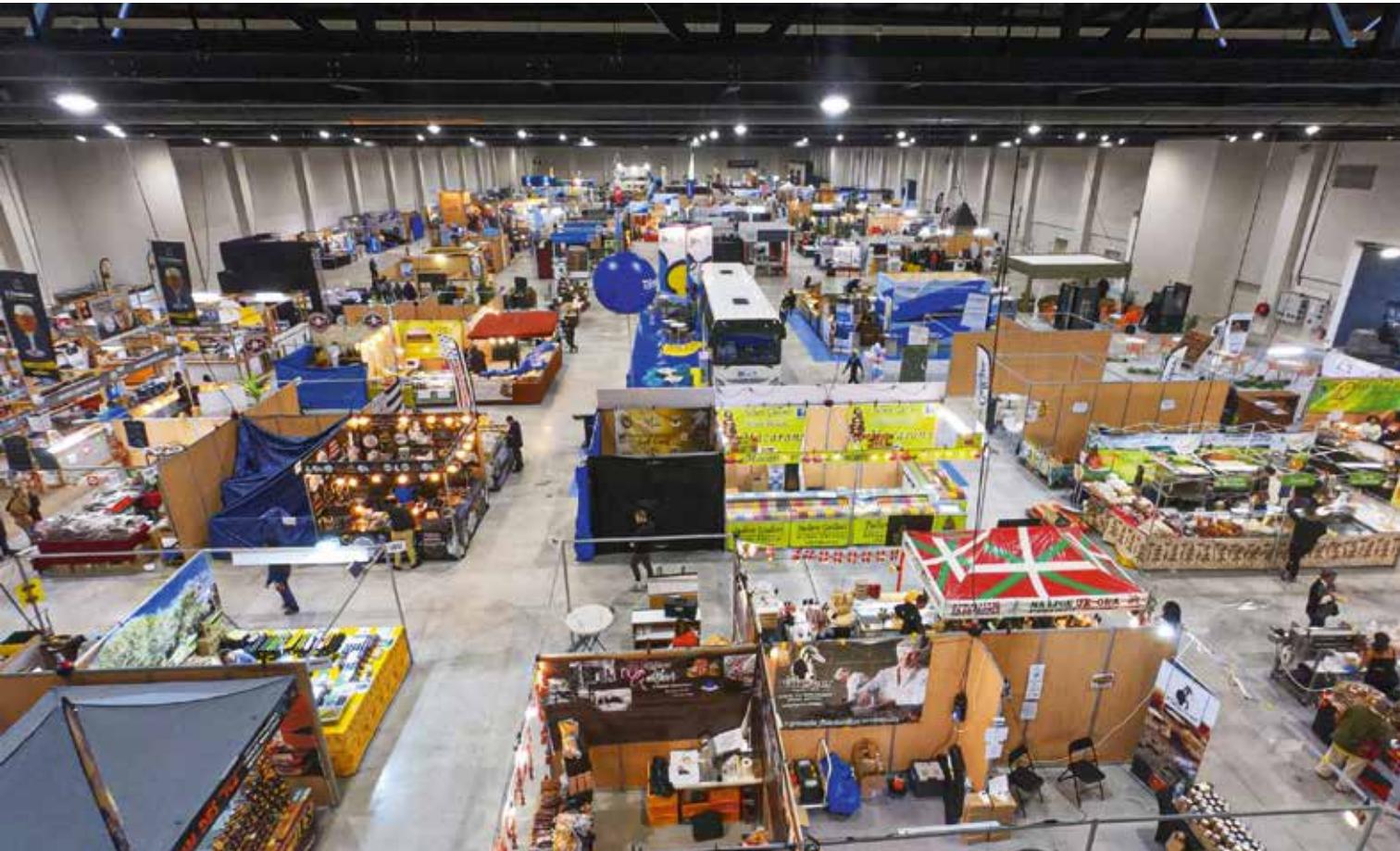
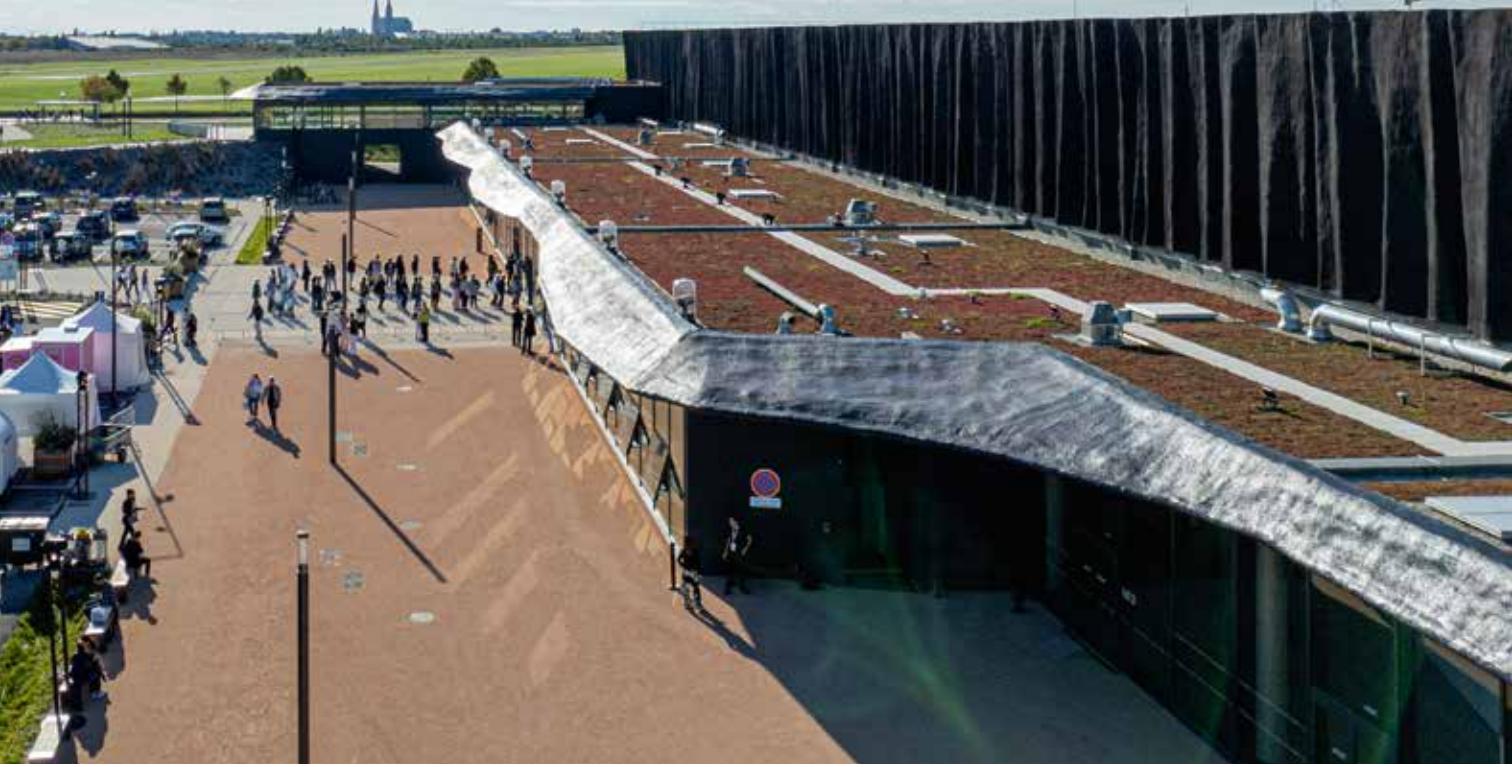
Ouverture
**septembre
2024**



10 000 m²
de surface

52 M€ HT

le coût du projet



SUR UNE BONNE DYNAMIQUE

Première compétence de l'Agglomération, le développement économique est un pilier de la stratégie impulsée par Chartres métropole, qui a fait le choix de s'occuper en premier lieu des entreprises déjà installées en facilitant et améliorant leur quotidien.

Les ressources financières de l'Agglomération viennent principalement des impôts versés par les entreprises. Une création de richesse qui est ensuite investie dans les équipements, les services, le cadre de vie, la solidarité avec les communes...

NOVO NORDISK

Fruit d'une stratégie à l'œuvre depuis plus de 20 ans, en décembre 2023, l'entreprise danoise Novo Nordisk, leader mondial dans le domaine de la santé et notamment du traitement du diabète, implantée à Chartres depuis plus de 60 ans, a annoncé un investissement local de plus de 2,1 milliards d'euros pour doubler sa capacité de production. Cet investissement s'accompagnera de la création de 500 emplois nouveaux.

Dès 2024, un accompagnement à 360° a été mis en place par les équipes de Chartres métropole pour faciliter toutes les étapes de réalisation de ce formidable projet pour le territoire, qu'il s'agisse du foncier, des actes réglementaires, de l'aide à la relocalisation d'entreprises pour libérer des espaces, des études liées aux réseaux et voiries... Tous les services de Chartres métropole et ses filiales travaillent en concertation.



TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Labellisé Territoire d'Industrie par l'État fin 2023, Chartres métropole a lancé en 2024 le programme d'actions "**Chartres Métropole Territoire d'Industrie**" avec ses partenaires, qui s'articule autour de 4 priorités :

- **compétences** : renforcer l'offre de formation sur le territoire autour des métiers industriels pour répondre aux besoins de recrutement en compétences de l'industrie d'aujourd'hui et de demain ;





- **transition écologique** : accélérer la transition vers une industrie plus décarbonée en encourageant des pratiques de production vertueuses ;

- **innovation** : stimuler l'innovation et la recherche pour garantir la compétitivité industrielle ;

- **foncier** : dégager une offre foncière disponible et adaptée pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises et le développement de celles présentes.

En novembre 2024, l'organisation de la Semaine de l'industrie a permis d'ouvrir les portes des entreprises du territoire pour promouvoir les métiers de l'industrie auprès d'un large public.

LE 101

LA CITÉ DE L'INNOVATION

101 – LA CITÉ DE L'INNOVATION

Créé en 2016, le **101 - La Cité de l'Innovation** est l'écosystème de Chartres métropole dédié à l'innovation, à l'entrepreneuriat et au monde du digital. On y trouve notamment La Fabrique de la Beauté, l'incubateur stratégique au service de l'innovation cosmétique.

15 porteurs de projets et 12 marques émergentes y ont été accompagnés en 2024.

85 start-ups innovantes y ont été incubées depuis 2021.



FILIÈRES STRATÉGIQUES

Capitale de la **Cosmetic Valley**, Chartres métropole est partenaire et soutien actif du pôle de compétitivité français de la filière parfumerie-cosmétique depuis 30 ans. De nombreux fleurons du secteur sont installés, se sont développés, et se développent encore sur le territoire : Puig, Guerlain, Dior, Groupe Coty, Alban Muller, Reckitt...

Chartres métropole a également mis en place un partenariat stratégique ambitieux avec le cluster **Polepharma**, qui structure la filière industrielle (bio)pharmaceutique française et accompagne sa transformation depuis 20 ans. L'Agglomération compte notamment sur son territoire le géant danois Novo Nordisk ou encore Pharamplan.

Ces deux filières stratégiques entraînent dans leur dynamique tout un écosystème de sous-traitance industrielle.

COMMERCES ET ARTISANAT

Outre son accompagnement quotidien au développement et à l'implantation des entreprises grâce à son offre de services complets, Chartres métropole apporte son soutien aux commerçants et artisans, acteurs incontournables de la dynamique locale.

Cela se traduit par exemple par la participation à l'organisation d'événements tels que **Les Vitrines du Commerce**, dont la 3^e édition a réuni 105 commerçants en 2024, ou **L'Artisanat C'Chartres**, dont la 1^{re} édition en octobre 2024 a réuni 84 000 visiteurs et 500 exposants à l'Illeliade.

« La dynamique économique est bonne : les entreprises locales s'apprêtent à investir 3 milliards d'euros et à créer 1 500 emplois. »

BUSINESS IS BUSINESS...

Autour du **Cadr'Ent**, son espace de vie dédié aux entreprises ouvert en 2023 au cœur de Chartres, Chartres métropole déploie ou coorganise tout au long de l'année avec ses partenaires de nombreuses **animations** permettant aux acteurs

économiques de se rencontrer, d'échanger, de faire du business, de promouvoir leurs métiers, de recruter, à l'image du salon 48h Chrono, qui a réuni 3 000 participants et 8 entreprises pour 1 000 offres d'emplois à pourvoir en avril 2024.

De son côté, l'association C'Chartres Business, réseau constitué de 24 partenaires privés, publics et consulaires, s'est mobilisé en 2024 en organisant 8 rendez-vous contribuant à développer la vie économique locale et à favoriser les synergies entre tous les entrepreneurs euréliens.



TRAVAIL STUDIEUX

Chartres métropole accorde une place importante à la formation et à l'enseignement supérieur. L'objectif est de proposer une offre qualifiante diversifiée, répondant toujours plus aux besoins des entreprises du territoire, qui investissent massivement avec de nombreux emplois qualifiés à la clé. L'enjeu est de développer les talents et les formations pour participer à cette dynamique.

EFFORT COLLECTIF

En 2024, Chartres métropole a poursuivi ses efforts en ce sens, en poursuivant sa collaboration étroite avec différents organismes présents sur le territoire, parmi lesquels :

- **L'IUT de Chartres**: Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de sa plate-forme technologique, qui soutient et accompagne l'innovation et le transfert technologique au sein des PME/PMI du territoire (subvention de 92 000 € en 2024).
- **POLYTECH**: Chartres métropole accompagne l'antenne Polytech (259 000 € de subvention en 2024), dont les formations s'appuient sur un ancrage territorial fort grâce à la mise en place de partenariats avec des entreprises locales.
- **IBCBS**: depuis son implantation à Chartres en 2018, Le Campus international des métiers de la beauté et du bien-être fait évoluer son offre de formations en permanence au plus près des besoins des entreprises. Instituts, spas, parfumeries, pharmacies, parapharmacies, marques, fabricants, distributeurs... Autant de débouchés pour les étudiants.
- **Sup'Cosmétique**: Chartres métropole a accompagné l'implantation de l'école. Sa localisation privilégiée à Chartres renforce la proximité entre l'institut de formation supérieure

et les acteurs clés du secteur cosmétique, qui peinent à recruter certains profils.

- **La Capacité en droit**: Chartres métropole en assure la gestion administrative. Le diplôme de Capacité en Droit est un diplôme national, délivré après deux ans d'études à Chartres, sous l'égide de la Faculté de Droit d'Orléans. Il débouche sur de réelles opportunités professionnelles.
- **Le Campus de la Chambre de Commerce et d'Industrie**: les relations partenariales entretenues par Chartres métropole avec le campus de la CCI visent à développer une offre de formation en lien avec les besoins des entreprises locales.

ANNUAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION

Afin de renforcer la visibilité de l'offre de formation locale, Chartres métropole a créé en 2024 un « Annuaire des formations ».

Accessible sur le site internet de la collectivité, cet annuaire recense tous les établissements proposant des formations supérieures sur le territoire, les parcours proposés et les dates des journées portes ouvertes. Cela permet aux jeunes du territoire d'envisager leur poursuite d'études dans une des nombreuses formations du territoire, et d'attirer de nouveaux étudiants extérieurs au territoire dans nos établissements.

“ Cercle vertueux : les étudiants cherchent une bonne formation, un stage, puis du travail. Les entreprises, elles, doivent trouver les profils dont elles ont besoin. »



OFFRE DE SERVICES

Développer les talents ne se limite pas à l'enseignement. Il faut également que les étudiants puissent se loger, se déplacer, se divertir, se cultiver, se dépenser...

Les étudiants voyagent gratuitement sur le réseau de transports publics de Chartres métropole. Ils bénéficient de tarifs réduits dans les différents équipements culturels et de loisirs (salles de spectacles, méd'I Athèque, L'Odyssée...) et dans des clubs sportifs.

L'offre de logements est adaptée à leurs besoins, avec cinq résidences, des studios meublés, des chambres en location chez les particuliers...

VIE ÉTUDIANTE

Chartres métropole s'associe aux universités et établissements pour organiser des événements d'intégration. Ainsi, en septembre 2024, la première édition du **Campus Fest**, journée d'intégration et d'information, a réuni à l'Odyssée près de **1200 étudiants** des établissements de l'agglomération.

Cet événement a nécessité un budget de 28 000 €, financé à 50% par la Région Centre-Val de Loire, les 50 % restants étant financés par Chartres métropole (à hauteur de 3500 €), et ses partenaires (Université d'Orléans, IUT de Chartres, CROUS, CD28, Eure-et-Loir Campus).

EN CHIFFRES



91 formations diplômantes



2 500
étudiants



16 établissements
d'enseignement supérieur

DESTINATION : CHARTRES !

Chartres et son agglomération constituent une destination qui attire de plus en plus de visiteurs ! Le fruit d'une politique menée en étroite collaboration entre Chartres métropole et sa filiale C'Chartres Tourisme.

Chaque année, C'Chartres Tourisme rivalise d'originalité pour renouveler ses visites et dynamiser son offre touristique : **visites guidées** immersives ou théâtralisées, découvertes du **patrimoine** de Chartres et des communes de l'agglomération, visites à thèmes de la **cathédrale**, descentes en canoë...

Autant de propositions variées, propres à intéresser et divertir les visiteurs de tous âges et de tous horizons.

La prise de gestion de la Maison Picassiette par C'Chartres Tourisme en 2023 a redonné ses

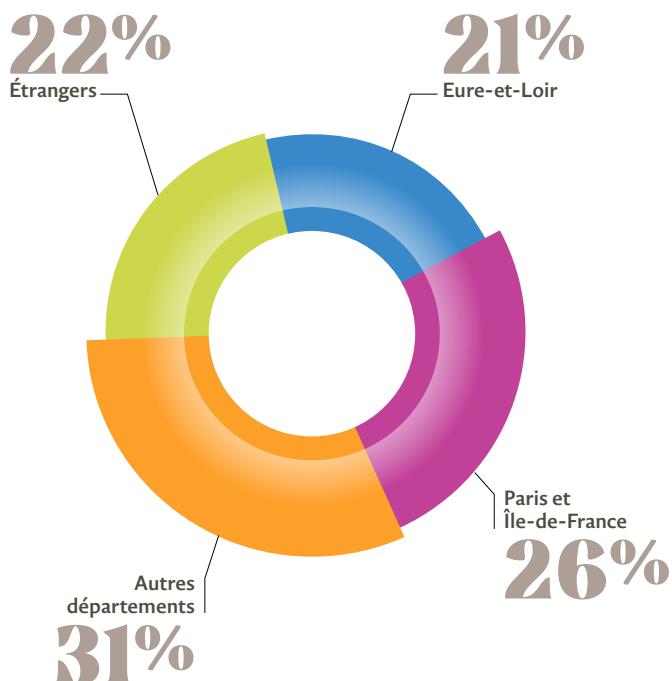
lettres de noblesse à ce lieu atypique, qui a reçu 23 000 visiteurs. En 2024, la création d'un espace guinguette et la modernisation de l'accueil ont contribué à en faire un lieu de visite incontournable, avec 43 000 entrées enregistrées.

Si l'on y ajoute les concerts de **ChartrEstivales** et les nombreux événements culturels et animations organisés tout au long de l'année par la Ville de Chartres - avec en tête d'affiche un **Chartres en Lumières** de gala – toutes les conditions sont réunies pour faire de Chartres et son agglomération une destination de plus en plus prisée !



“La Maison Picassiette a retrouvé son éclat et devient un spot incontournable de la destination Chartres.»

ORIGINES DES VISITEURS À L'ACCUEIL DE C'CHARTRES TOURISME



ZOOM

CHARTRES EN VÉDETTE À PARIS

Du 21 mars au 7 avril, C'Chartres Tourisme a vanté ses atouts au cœur de Paris. Son pop-up store éphémère a été la vitrine de la richesse culturelle et gastronomique de l'agglomération, offrant une image dynamique et moderne du territoire à un public parisien et international.



QUELQUES CHIFFRES 2024 QUI ATTESTENT DU DYNAMISME TOURISTIQUE



31 000

le nombre de nuitées
au camping au 31 août 2024
(25 000 en 2023)



3,5

le nombre moyen
de nuitées enregistrées
au camping
(65% d'étrangers, 35% de Français)



43 000

le nombre d'entrées
à la Maison Picassiette
(23 000 en 2023)



1 021 174 €

montant de Taxe de Séjour
Intercommunale (906 803 € en 2023)



674 000*

le nombre de nuitées
tous hébergements confondus
en 2024 sur le territoire
de Chartres métropole
déclarées au 31 août
(455 000 en 2023)

* source : plateforme de gestion de la taxe de séjour.
Ne sont pas incluses les données des opérateurs numériques
(airbnb, booking, gîte de France, etc.).





LES RÉSULTATS D'UNE GESTION EFFICACE

Pour respecter les orientations et les montants fixés par le vote du Budget, nous avons beaucoup travaillé à l'amélioration de notre gestion : mutualisation des services avec ceux de la Ville de Chartres, articulation mieux orchestrée des services de l'Agglo avec ceux de nos Sociétés publiques locales (SPL), etc.

Nous avons en effet vécu 2024 dans un contexte national très instable, qu'il soit politique ou économique. Ce fut particulièrement vrai dans la gestion de nos recettes fiscales : 31 millions d'euros sur 76 proviennent en effet du reversement par l'État d'une fraction de ses recettes de TVA, elles-mêmes largement variables selon l'activité économique dans notre pays.

Notre gestion a réussi à dégager des excédents de fonctionnement importants. Cela nous a permis d'autofinancer davantage nos investissements et donc de moins recourir à l'emprunt pour les financer : nous avons investi 75 millions, or la dette n'a augmenté que de 16 millions d'euros, alors que nous avons finalisé des réalisations majeures : Colisée, Illiade, pôle d'échange multimodal à la gare, etc. Mieux encore, nous avons concrétisé 72,8% des investissements programmés, un pourcentage très élevé, et nous sommes capables de rembourser notre dette, parfaitement sécurisée.

Si la solidarité financière intercommunale reste facultative aux termes de la Loi, elle demeure un pilier de l'Agglo. Ainsi, nous avons augmenté l'enveloppe prévue des Fonds de concours pour permettre aux communes périurbaines et rurales de continuer à investir dans un contexte régulier d'amoddissement des dotations de l'État et d'augmentation des charges de fonctionnement. Nous avons également élevé le plancher de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) perçue par les plus petites communes.

Enfin, nous avons maîtrisé nos grands équilibres financiers, tant ceux du budget principal que ceux de nos onze budgets annexes, sans oublier les résultats de nos sociétés publiques locales (SPL).

Nous vous présentons dans les pages suivantes des comptes entièrement consolidés et des résultats de ce fait parfaitement transparents. Votre Conseil communautaire a validé ce Compte financier unique (CFU) par 89 voix pour et 4 contre.

Franck MASSELUS
Vice-Président délégué aux Finances
et à la Prospective

PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle unique.

L'exercice budgétaire 2024 s'est déroulé selon les étapes suivantes : débat d'orientations budgétaires (ROB) le 23 novembre 2023, budget primitif le 15 décembre 2023, budget supplémentaire le 27 juin 2024, décision modificative n°2 le 26 septembre 2024, décision modificative n°3 le 3 décembre 2024 et décision modificative n°4 le 19 décembre 2024.

Les actions menées par Chartres métropole pour l'année 2024 sont retracées à travers 12 budgets distincts :

- **le budget principal** dont le financement est assuré par la fiscalité et les dotations. Il regroupe les actions de développement économique et d'aménagement du territoire, l'environnement (plan vert et rivière), le traitement des eaux pluviales, la politique de l'habitat et du logement, la contribution au SDIS, les contributions au financement à certains budgets annexes comme par exemple le budget annexe complexe aquatique et patinoire... ;
- **le budget annexe des déchets** dont la ressource essentielle est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **le budget annexe de l'eau potable** qui est financé par la surtaxe eau potable et les redevances perçues auprès des usagers pour le service d'eau sur le territoire ;
- **le budget annexe de l'assainissement** qui est financé par la surtaxe eaux usées et les redevances ;
- **le budget annexe des transports urbains** qui est financé par le versement mobilité (VM) ;
- **le budget annexe de l'aérodrome de Chartres métropole** dont l'équilibre est assuré par des redevances, une dotation et une subvention du budget principal le cas échéant ;
- **le budget annexe du complexe aquatique et patinoire** dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par une subvention du budget principal. Les équipements de l'Odyssée, mais aussi du site des Vauvoux avec sa piscine sont suivis sur ce budget annexe ;
- **le budget annexe de l'aménagement des zones d'activités**, opérations financées par la vente des terrains aménagés ;
- **le budget annexe du complexe culturel et sportif (Le Colisée)**, créé en 2012, dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal ;
- **le budget annexe de la restauration collective**, en exercice depuis le 1^{er} juillet 2012. Ce budget a été clos le 31 décembre 2024 ;
- **le budget annexe de l'archéologie**, créé au 1^{er} juillet 2018, suite au transfert de la compétence archéologie préventive et fouilles programmées (et qui bénéficie de subvention d'équilibre) ;
- **le budget annexe du parc des expositions (Le PEX-Illiade)**, créé en 2021, dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal.



LA POLITIQUE FISCALE ET TARIFAIRES

Le panier fiscal

Avec la refonte de la fiscalité entraînée par la suppression de la taxe d'habitation, Chartres métropole bénéficie dorénavant d'un panier fiscal composé de la manière suivante :

LES RECETTES FISCALES

	2023	Bases Prévisionnelles état 1259	Bases réelles	Taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1386 RC	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	175 114 000	176 898 976	7,50 %	13 133 550	13 267 429	13 298 058	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8 590 000	8 622 704	1,47 %	126 273	126 753	126 753	
CFE	60 530 000	60 530 064	25,95 %	15 707 535	15 701 305	15 879 844	
Taxe additionnelle foncière non bâti				317 286	329 672	329 672	
Taxe d'habitation (LV et RS)				966 018	1 021 939	1 052 367	
TASCOM				2 528 745	3 119 074	3 119 074	
IFER				1 486 990	1 517 731	1 517 731	
Taxe Consommation Finale d'Électricité				1 956 610	1 956 610	1 956 610	
Taxe de séjour (y compris TA départementale)				1 005 957	1 005 957	1 005 957	
Taxe GEMAPI				1 500 000	1 414 297	1 414 279	
Prélèvement sur le produit des jeux				41 367	41 367	42 061	
Sous-total (731)				38 770 331	39 502 134	39 742 406	
Fraction de TVA (CVAE)				12 131 985	11 634 435	11 634 435	
Fraction de TVA (TH)				20 232 236	19 352 510	19 352 510	
FPIC							
Sous-total (73 hors Attribution de compensation)				32 364 221	30 986 945	30 986 945	
DCRTP				620 429	620 429	620 429	
Allocations compensatrices				4 611 182	4 611 182	4 611 182	
Dotation de compensation GEMAPI				85 721	85 721	85 721	
Sous-total (74 - fiscalité)				5 317 332	5 317 332	5 317 332	
TOTAL recettes fiscales				76 451 884	75 806 411	76 056 683	
FNGIR(739221)				-1 404 376	-1 404 376	-1 404 376	
TOTAL recettes fiscales « Nette »				75 047 508	74 402 035	74 642 307	

Les recettes fiscales 2024 ont représenté un produit global « net » de 74,64 M€.

La fiscalité (chapitre 731 et 73 pour la fraction de TVA) est donc principalement composée :

- des taxes foncières et d'habitation (uniquement pour les logements vacants et les résidences secondaires), pour un produit de 14,8 M€. En 2024, la revalorisation des bases a été de 3,9% pour mémoire ;
- de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des entreprises

pour un produit de 15,88 M€ ;

- de la fraction de TVA pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 11,63 M€ ;
- de la fraction de TVA pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TH) pour 19,35 M€ ;
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à hauteur de 3,12 M€ ;
- de la taxe sur la gestion des eaux, des milieux aquatiques et pour la prévention des inonda-

tions (GEMAPI) pour 1,4 M€ sur le chapitre 731 ;

- de l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) à hauteur de 1,52 M€ ;
- de la taxe consommation finale d'électricité (TCFE), perçue par Chartres métropole au titre de l'autorité organisatrice d'électricité, pour un produit de 1,96 M€ ;
- de la taxe de séjour intercommunale (TSI), intégralement reversée à la SPL C'Chartres Tourisme (0,91 M€) pour la part revenant à Chartres métropole ainsi qu'au département pour la taxe additionnelle.

Il convient de souligner, dans le cadre des IFER éoliens, qu'une partie de la ressource est reversée à certaines communes du territoire afin de tenir compte de certaines évolutions antérieures de législation. Ainsi 119 K€ ont été reversés à Boisville-la-Saint-Père, Francourville, Allonnes et Dammarie, au titre des conventions sur les éoliennes signées avec ces communes et conformément à la délibération n° CC2024/141.

D'autres recettes viennent compléter le panier fiscal dont le montant est notifié par la Direction générale des Finances Publiques :

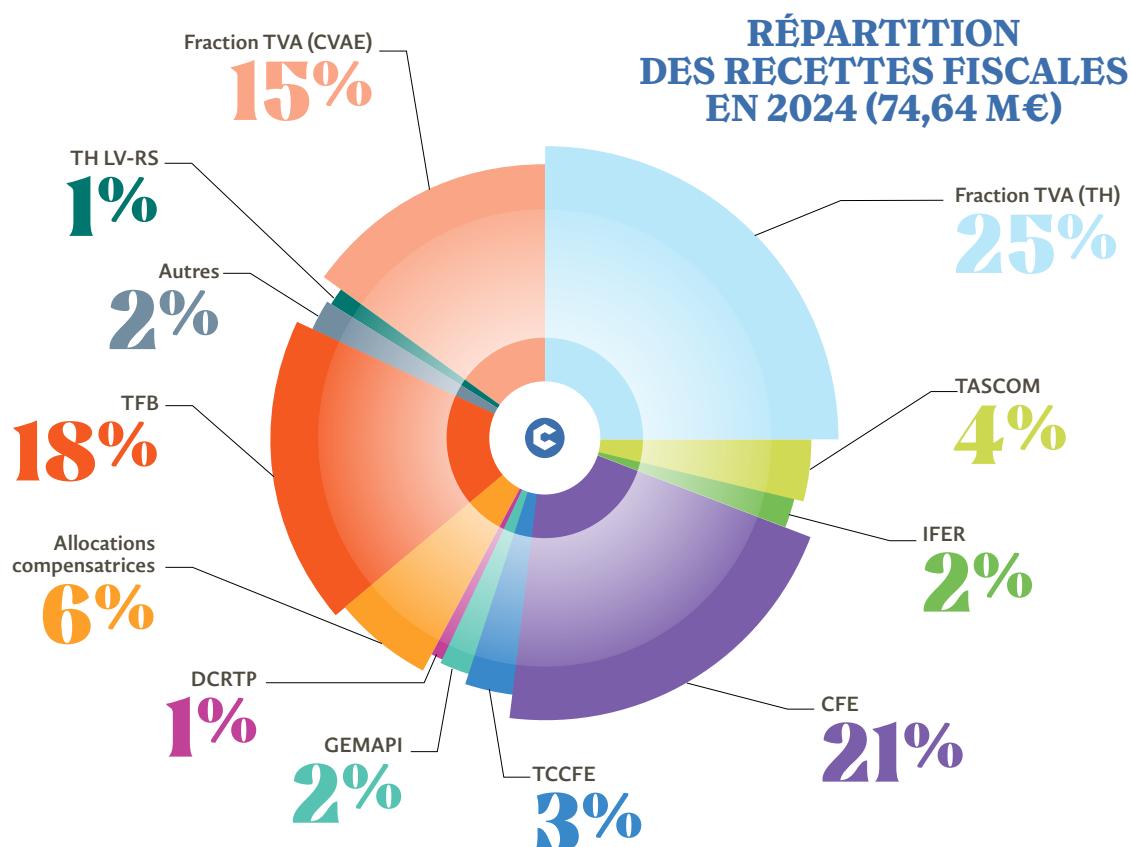
- La dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui correspond

aux pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (620 K€).

- Les allocations compensatrices liées aux exonérations décidées par la loi sont compensées par l'État (4,6 M€). La progression du montant de ces dernières provient d'un dispositif de l'État en faveur des établissements industriels qui ont vu leurs bases fiscales divisées par deux. Cela représente 4 142 K€ de compensation de CFE pour la collectivité au titre de 2024.
- En 2024, Chartres métropole n'a pas été bénéficiaire du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Par ailleurs, la suppression de la taxe professionnelle s'est accompagnée de la mise en place d'un dispositif de péréquation au titre duquel Chartres métropole est contributeur depuis plusieurs années : le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), dispositif garantissant le même produit fiscal avant et après la réforme de la TP. Comme les années précédentes, l'agglomération est contributrice au fonds. Pour 2024, le montant s'élève à 1 404,4 K€.

Par ailleurs, une partie de la fiscalité de l'agglomération est prévue et votée par les budgets annexes de l'agglomération.



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – budget annexe déchets

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble. Elle est la principale ressource du budget annexe déchets et représente plus de 79,74 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).

Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,50% en 2009 et est resté inchangé depuis (Délibération CC2024/021 du 28/03/2024).

Les bases 2024 ont pu bénéficier de la revalorisation forfaitaire de 3,9 %. Cette majoration des bases décidées par l'État a permis à cette ressource du budget annexe de progresser favorablement.

En parallèle, une Redevance Spéciale (RS) est appliquée pour les gros producteurs de déchets non ménagers mais « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières ». Il s'agit essentiellement des entreprises et établissements publics faisant appel au service de collecte et traitement des déchets de la collectivité. Les redevables sont alors facturés en fonction de la quantité de déchets présentée à la collecte.

Le versement mobilité (VM) - budget annexe transports urbains

Le versement transport (VT) ou Versement Mobilité depuis 2020 (VM) est un impôt destiné au financement des transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10 000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de onze salariés.

Il existe deux zones d'application des taux sur le territoire de Chartres métropole. Ainsi, le taux en vigueur en 2024 (Délibération CC2023-078 du 28/09/2023) était de 2 % pour les 46 communes de l'ancien périmètre de Chartres métropole et de 1,38 % pour les 20 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2018.

Sur le périmètre historique, le plafond de 2 % a d'ores été déjà été atteint, conformément aux orientations envisagées pour financer les investissements liés au futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS). La hausse sur le nouveau périmètre est de + 12 points de base afin de permettre, à terme, une harmonisation.

Au total, c'est un produit de versement mobilité de 275 M€ qui a été perçu en 2024 (contre 26,2 M€ en 2023).

De plus, suite à un décret n° 2020-1713 du 28 décembre 2020, l'État a mis en place, au bénéfice des Autorités Organisatrices de Mobilité, un mécanisme d'avance remboursable en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Sur la base des recettes 2017, 2018 et 2019 du budget transports, une avance de 1 441 780 € a donc été octroyée en 2020 à la collectivité afin de lisser dans le temps les pertes de recettes liées aux transports (dont le versement mobilité). En 2021, suite à l'avenant à la convention, un second versement de 961 602,23 € a été opéré, en compensation des pertes des recettes tarifaires (à hauteur de 35%).

Ainsi, le Budget Transports devra rembourser une avance totale de 2 403 382,23 € sur les 6 prochains exercices. En 2024 le remboursement de l'avance a donc été de 267 K€.

Une politique tarifaire actualisée

Conformément aux orientations du ROB concernant les tarifs, la délibération N°CC2023/129 du 15 décembre 2023 relative aux tarifs généraux 2024 des services publics, a retenu une progression entre 4,14 % et 5 %.

L'eau potable

La délibération n°CC2024/049 du 30 mai 2024 a arrêté les tarifs 2024 de l'eau et de l'assainissement. En ce qui concerne le prix de l'eau potable, depuis le 1^{er} janvier 2016, la société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole eau (SEMOPEM Eau) assure l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable. Chartres métropole perçoit une part abonnement (part fixe) pour l'ensemble du territoire et une part proportionnée aux m³ consommés (part variable). Pour 2024, deux périodes de facturation s'appliquent : du 1^{er} janvier au 31 mai 2024, avec les mêmes tarifs que l'année 2023, puis du 1^{er} juin au 31 décembre 2024, avec de nouveaux tarifs. L'abonnement

s'élève à 60,66 € HT par compteur pour le secteur urbain et péri-urbain et 43,48 € HT par compteur dans le cas d'habitat collectif. Cm Eau perçoit par ailleurs une part proportionnelle à hauteur de 1,5877 € HT par m³ pour la première période et 1,6217 € HT pour la deuxième période.

En 2024, seule la Commune de Champseru est gérée par une autre délégataire, STGS.

La redevance assainissement

La société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole Assainissement (SEMOP Cm Assainissement), assure l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2024, deux périodes de facturation s'appliquent également. Ainsi, la surtaxe pour la protection du milieu est facturée à hauteur de 0,4949 € HT le m³ à compter du 1^{er} juin 2024 (tarif de 0,4852 € HT maintenu jusqu'au 31 mai 2024), et concerne presque la totalité des communes de Chartres Métropole. Sur ce territoire, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 1,5996 € HT par m³ d'assainissement collectif pour la première période, et 1,6008 € pour la deuxième période. Pour l'assainissement non collectif, Cm Assainissement perçoit une part fixe annuelle de 37,18 € HT pour l'ensemble des communes, y compris les 20 communes entrantes, à compter du 1^{er} juin 2024 (35,31 € HT jusqu'au 31 mai 2024).

Les dotations

La principale dotation est la dotation globale de fonctionnement (DGF 13 M€) composée de la dotation d'intercommunalité (3,5 M€) et de la dotation de compensation (9,5 M€).

Concernant la DGF, il n'y a pas eu de ponction supplémentaire en 2024 au titre de la participation au redressement des comptes publics. Mais la perte des dernières années n'est pas compensée et demeure dans le calcul de base actuel.

Sur le budget principal, les autres dotations et subventions importantes proviennent des compensations de l'État liées aux exonérations allocations compensatrices évoquées ci-dessus : 4,6 M€, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP, 620 K€) ; de la dotation de compensation à la GEMAPI (85,7 K€) ; mais également dans le cadre du plan rivière 121 k€ (Agence de l'eau et FEDER) ; de l'enfance et de la jeunesse 157 k€ (CAF et MSA) ; de la politique de ville et gestion des gens du voyage 248 k€ (CAF et ARS) ; de l'aménagement du territoire 298 k€ (ANHA-ANRU et Banque des Territoires), du sport pour la mise à disposition des collèges et la participation au passage de la flamme 56 k€ ; ainsi que le domaine de l'économie et l'innovation 61 k€ (Région et Banque des Territoires).

Les dotations générales de décentralisation

Pour compenser le transfert des services de l'État en charge de la gestion des aérodromes, Chartres métropole perçoit chaque année une dotation générale décentralisée. Comme en 2023, le montant de cette dotation s'élève à 43,5 K€ sur le budget aérodrome.

De même, Chartres métropole a perçu en 2024, par l'organisation des transports scolaires urbains (ACOTU), 595 K€ sur le budget transport urbain.



LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération poursuit depuis plusieurs années une politique de solidarité envers ses communes membres en reversant une large part de ses ressources selon des modalités diverses.

Les attributions de compensation

Au titre de l'attribution de compensation (AC) qui est basée sur le produit de fiscalité économique que les communes percevaient l'année précédant la création de l'agglomération, diminuée des charges transférées.

La dernière CLECT a été convoquée le 25 janvier 2023. La délibération du 28 juin 2023 CC2023/045 a corrigé les AC pour deux communes membres (Mainvilliers et Lucé) suite à l'intégration du parc et la piscine des Vauvoux dans les équipements communautaires.

Depuis cette date les attributions de compensation n'ont pas été modifiées.

La dotation de solidarité communautaire

Selon les dispositions du Pacte Financier et Fiscal adopté le 17 décembre 2020 (CC 2020/151), puis modifié par une délibération du 15 décembre 2022 n°CC2022/169, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est instaurée au bénéfice des communes du territoire.

Le pacte prévoit trois DSC possibles :

- Une DSC traditionnelle dont la répartition est la suivante :

L'écart de revenu par habitant	31 %
Potentiel Fiscal 3 taxes par habitant	5 %
Logements Sociaux	15 %
Enseignement supérieur	10 %
Fréquentation des gares	10 %
Tourisme	10 %
Mètres linéaires de Voirie	7 %
Apport économique	12 %

Arrêté à 9 864 444 €, par la délibération n°CC2023/130 du 15 décembre 2023, incluant

une clause de sauvegarde garantissant à chaque ville de moins de 10 000 habitants la couverture de tout ou partie des pertes par rapport à la DSC de l'année précédente (et comme le prévoit le pacte ci-dessus évoqué) ; ainsi qu'une « DSC plancher » de 20 000 €, à destination des communes les plus petites.

- Une DSC « contrat de Ville » qui se répartit ainsi :

Écart du revenu par habitant commune / revenu moyen habitant agglo	40 %
Insuffisance de potentiel fiscal par habitant commune / potentiel fiscal moyen habitant agglo	40 %
Nombre d'emplacements des terrains des gens du voyage	20 %

La loi prévoyant que la mise en œuvre d'une DSC est obligatoire dans les agglomérations signataires d'un contrat de ville, une enveloppe spécifique est accordée par Chartres métropole envers les communes concernées. Pour 2024 l'enveloppe de la DSC « contrat de ville » a été adoptée à hauteur de 2 000 K€.

- Une DSC « exceptionnelle »

La répartition prévue par le Pacte Financier et Fiscal est la suivante :

L'écart de revenu par habitant	50 %
Potentiel Fiscal 3 taxes par habitant	50 %

En 2024, ce dispositif « exceptionnel » n'a pas été utilisé.

Le dispositif particulier de la « BA 122 »

Par ailleurs, par la délibération n°CC2023/130 du 15 décembre 2023, et en marge de la DSC, 100 K€ sont prévus pour Chartres du fait de l'utilisation temporaire de la BA 122 pour l'accueil de grands rassemblements.

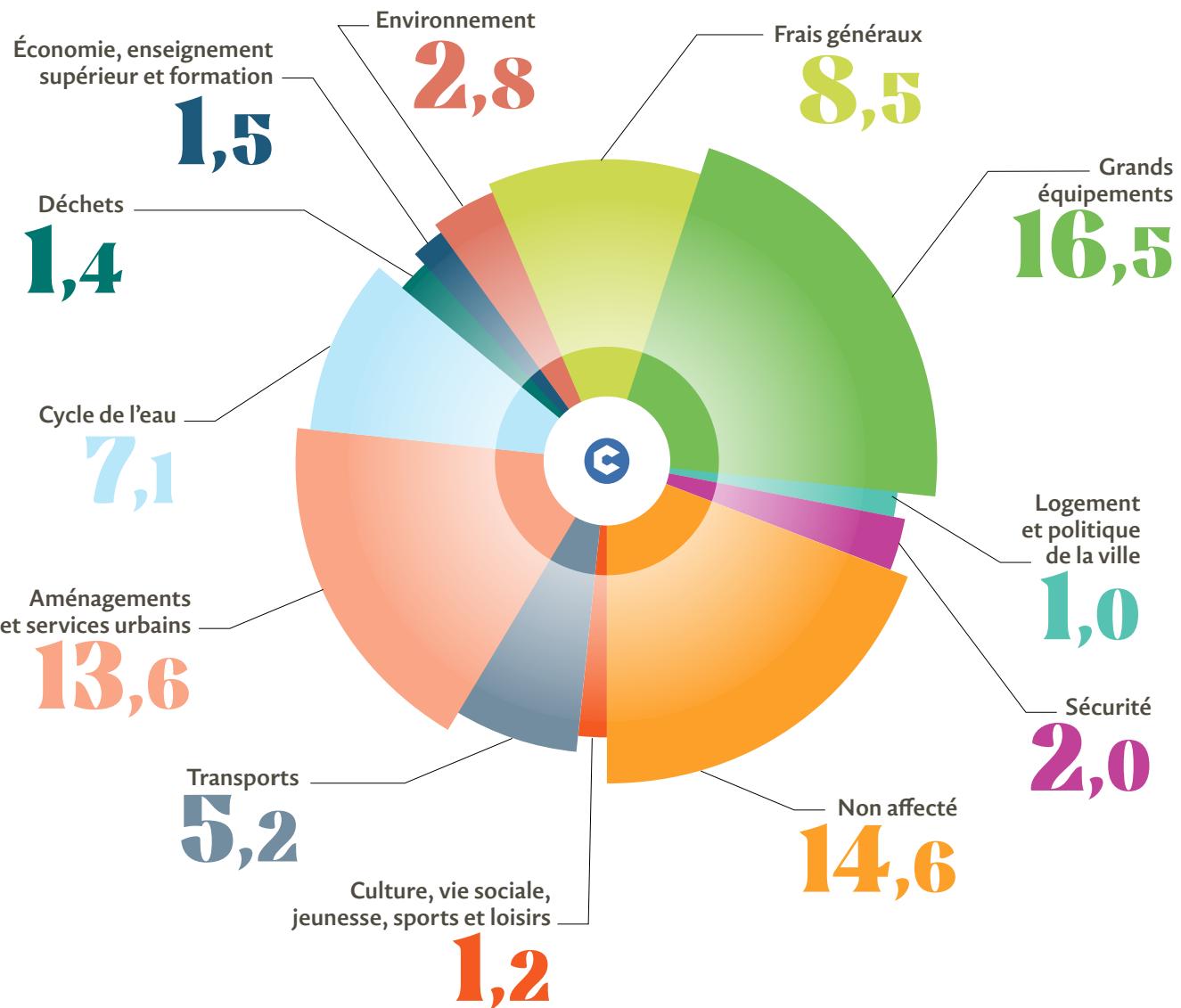
- En 2024, Chartres métropole a donc reversé aux communes, au titre de la dotation solidarité communautaire, des attributions de compensation et du dispositif BA122 (déduction faite des AC perçues), la somme de **31,07 M€**.

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (Chapitres 20, 204, 21 et 23) et les dépenses relatives à des immobilisations financières représentent 75,4 M€ en

2024, pour l'ensemble des budgets. Ces dépenses concernent toutes les compétences exercées par Chartres métropole. Elles se répartissent comme suit :

**RÉPARTITION DES DÉPENSES 2024
PAR COMPÉTENCES (EN M€)**



LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Hors budget aménagement, l'encours de dette s'élève à 420 M€ au 31 décembre 2024. Pour rappel, il était de 404 M€ au 31 décembre 2023, soit un endettement entre les deux exercices de 16 017,6 K€. En incluant le budget aménagement, le stock de dette est de 420,4 M€.

Plusieurs contrats ont été réalisés (comptabilisés au chapitre 16) sur l'exercice 2024 pour un montant total de 35,1 M€ permettant de couvrir le besoin de financement des dépenses d'équipement de la collectivité.

- Ce montant est réparti entre 1 prêt « ordinaire » :
 - 21 M€ (n°639) à taux variable (Livret A + 0,75%) sur 20 ans auprès de la Caisse d'Épargne, prêt signé en 2024 ;
- 3 prêts « affectés » à des opérations particulières :
 - 19,05 M€ (n°631) avec la Banque des territoires / Caisse des dépôts et consignation ; pour les travaux sur le budget du Parc des Expositions. Cet emprunt a la particularité d'être indexé sur le livret A +0,6% et d'être

amorti sur 50 ans. Sur cette enveloppe, 2,7 M€ ont été perçus au 1^{er} février 2024. Il a été obtenu dans le cadre de la politique menée par l'État en termes d'infrastructures de tourisme : « Prêt Relance Tourisme » ;

- 17,6 M€ (n°610) avec la Banque des territoires / Caisse des dépôts et consignation ; pour les travaux liés au Complexe Culturel et Sportif. Cet emprunt est également indexé sur le livret A + 1,06 % avec un amortissement sur 40 ans. Sur cette enveloppe, 2,9 M€ ont été perçus au premier trimestre 2024.
- 10 M€ (n°638) à taux variable (€STER +1,06 %) sur 20 ans auprès de La Banque Postale signé en 2024 affecté à l'opération du Parc des Expositions. Sur cette enveloppe 8,5 M€ ont été perçus en 2024 ; reste 1,5 M€ à percevoir en 2025.

Ainsi qu'une avance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur le budget Assainissement pour un total de 278 762 €.

Chartres métropole	Stock au 1 ^{er} janvier 2024	Capital remboursé 2024	Intérêts remboursés 2024	Nouveaux Emprunts 2024	Stock au 1 ^{er} janvier 2025	Montant en %
Budget principal	109 239 876	6 462 127	3 500 152	15 000 000	1117 777 749	28,01
BA eau	17 830 374	1 524 009	568 859	3 200 000	19 506 365	4,64
BA assainissement	50 558 916	2 977 071	1 659 977	2 278 762	49 860 607	11,86
BA transport	55 333 973	2 646 708	1 284 352		52 687 265	12,53
BA déchets	6 585 571	514 205	151 676		6 071 366	1,44
BA aérodrome	6 606 137	486 427	99 762	100 000	6 219 710	1,48
BA complexe aquatique	40 853 988	2 523 094	1 723 648	500 000	38 830 894	9,24
BA complexe culturel	69 298 747	1 324 239	1 387 255	2 900 000	70 874 508	16,86
BA restauration*	5 230 706	214 844	108 695		5 015 862	1,19
BA archéologie	2 016 418	138 430	47 024	200 000	2 077 988	0,49
BA Parc des Expositions	40 500 000	550 000	458 846	11 200 000	51 150 000	12,17
TOTAL (Hors Budget Aménagement)	404 054 706	19 361 154	10 984 245	35 378 762	420 072 314	99,91
BA aménagement	370 777	12 699	17 029		358 078	0,09
TOTAL Général	404 425 483	19 373 853	11 001 274	35 378 762	420 430 392	100

*Le Budget Restauration est officiellement clôturé au 31 décembre 2024. La dette résiduelle est donc transférée au 1^{er} janvier sur le Budget principal.

Rappelons que les emprunts mobilisés permettent également le financement des reports d'investissement. Les reports (hors AP) doivent être couverts par des financements.

Une autre dominante majeure de la dette de Chartres métropole est sa très faible exposition au risque. En effet, au 31/12/2024, l'agglomération n'a plus que des encours classés 1A et 1B selon la Charte Gissler.

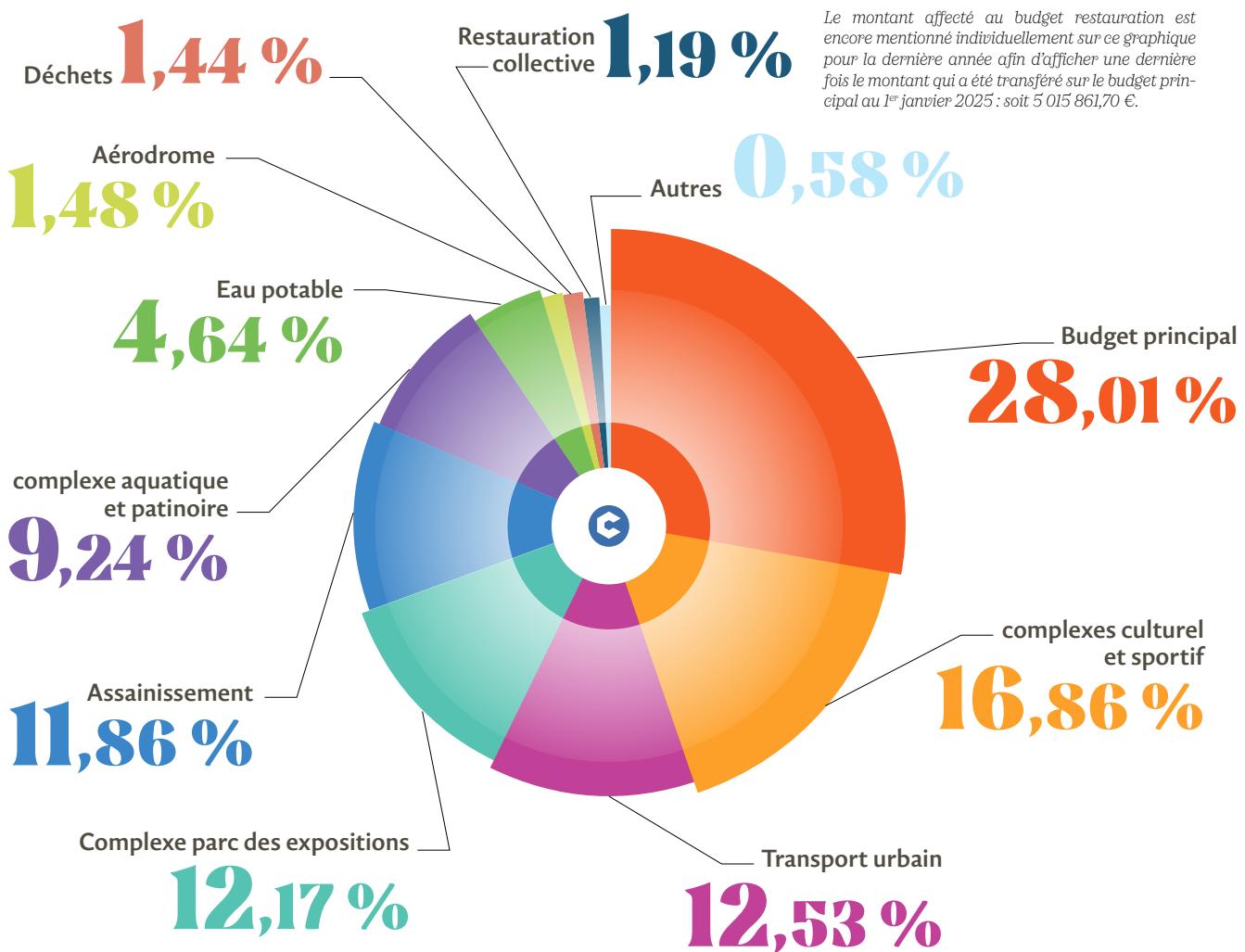
L'emprunt en 1B est celui du complexe aquatique souscrit auprès de la Société générale de 5 M€ à l'origine (2008). D'une structure très classique, il ne s'agit que d'une barrière simple sur indice zone Euro. Pour résumer, il se comporte comme un taux fixe à 3,60% si l'Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 3,55% ; sinon il se comporte

comme un taux variable en Euribor 12 mois avec une marge de 0,03%.

Répartition de la dette par budgets

Le budget principal porte une grande partie des projets structurants, le montant de dette qui lui est affecté est donc le plus important. Cependant, d'autres infrastructures sont financées par le biais de budgets annexes, d'où un volume de dette assez fractionné. Le budget Assainissement supporte notamment la station de Seresville. Les dépenses du Pôle Gare et du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sont regroupées au sein du budget Transports Urbains. Quant à la construction du Complexe Culturel et Sportif ou celle du Parc des Expositions, les dépenses sont portées par le budget homonyme.

RÉPARTITION DE LA DETTE PAR BUDGET EN 2024



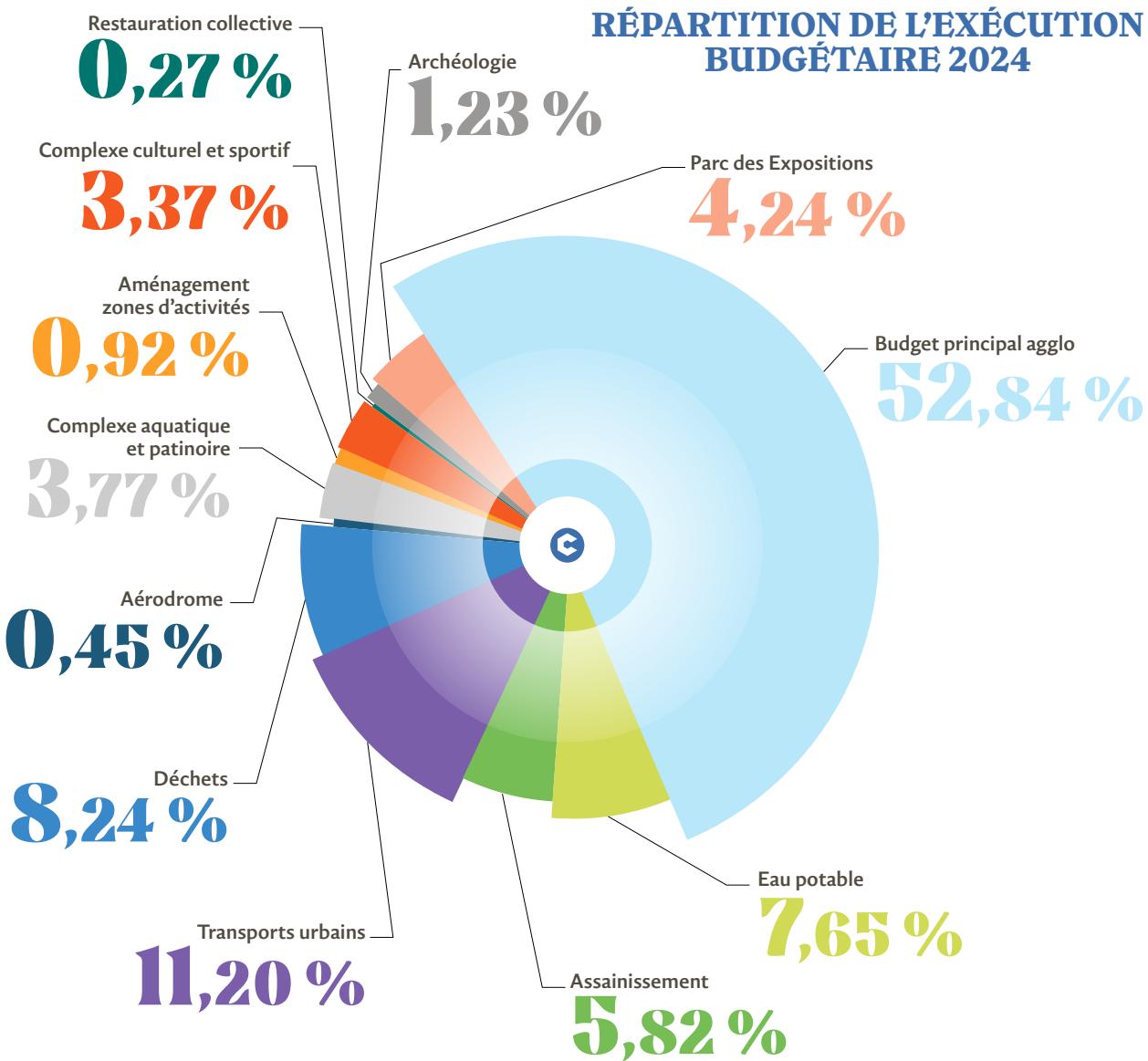
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES COMPTES 2024

Les résultats 2024

En 2024, Chartres métropole a réalisé d'une part 343,7 M€ de recettes réparties pour 245,1 M€ en fonctionnement et 98,6 M€ en investissement, et d'autre part 312 M€ de dépenses comprenant 191,6 M€ de dépenses de fonctionnement et 120,4 M€ de dépenses d'investissement.

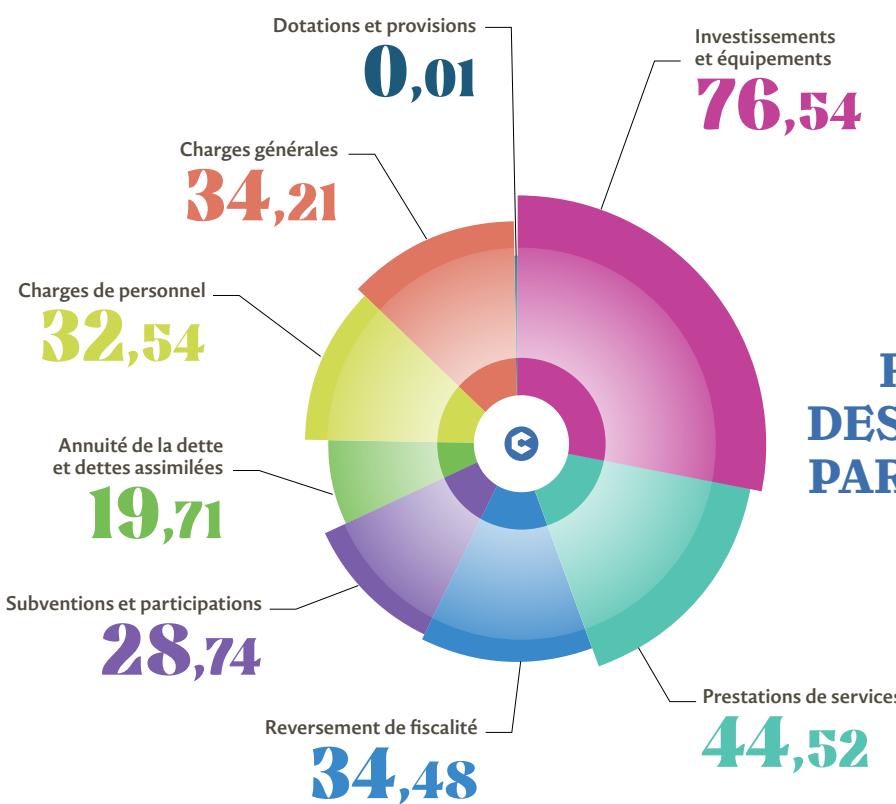
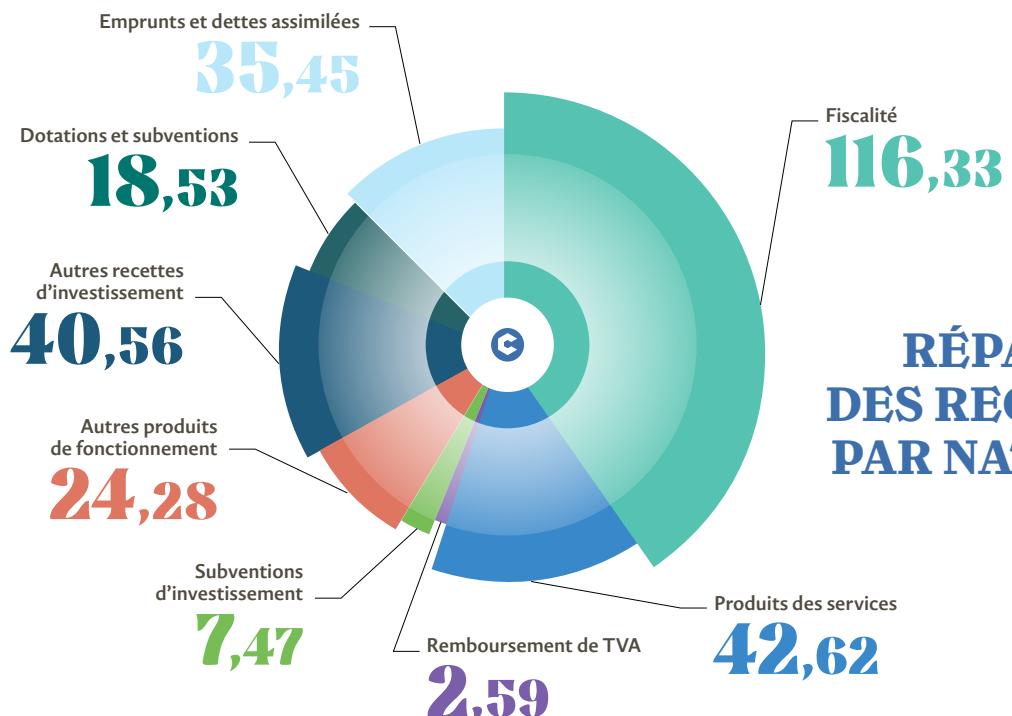
Le résultat consolidé de l'exercice 2024 s'élève à 31,7 M€.

Ce résultat global est constitué par un excédent de fonctionnement de 53,6 M€ et un déficit d'investissement de 21,8 M€. Après prise en compte du solde d'investissement comprenant les restes à réaliser (-4,2 M€), le résultat global 2024 s'élève à un excédent de 27,5 M€.



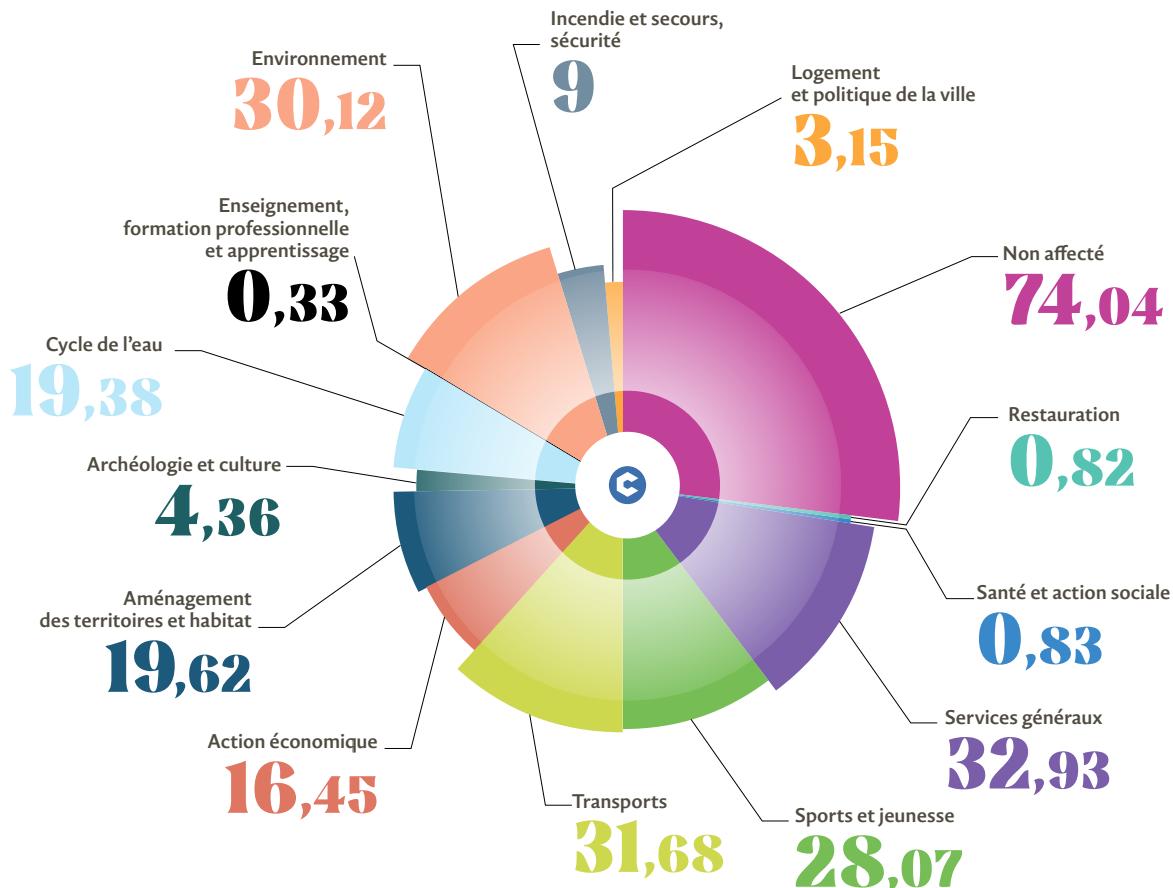
Présentation consolidée des dépenses et des recettes par nature

Les graphiques ci-après présentent les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, par nature, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.



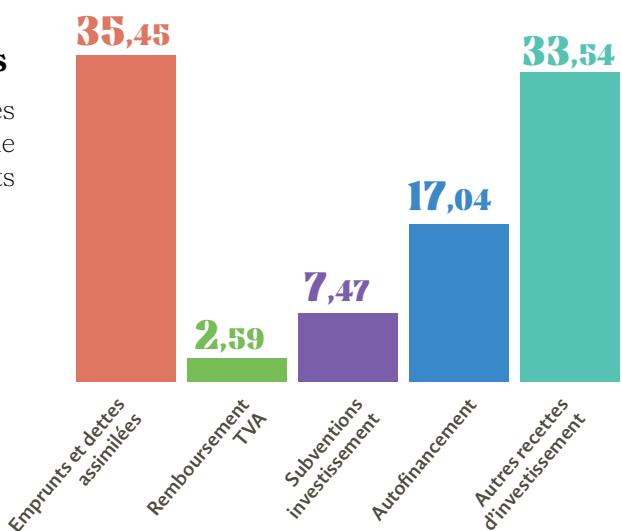
Présentation consolidée des dépenses par compétences

Le graphique ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, par compétences, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes (en M€).



Présentation consolidée du financement des investissements

Le graphique ci-après présente les sources de financement des investissements pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes (en M€).



TRIBUNE

Au-delà des limites et loin de vos besoins...

Les dérèglements climatiques se multiplient et s'intensifient, des milliers d'espèces animales et végétales disparaissent à un rythme insensé et inédit, les ressources naturelles s'épuisent, les inégalités augmentent...

Et nous continuons à considérer la nature comme un décor, un gisement de matières premières, une marchandise.

Dans notre agglomération, on poursuit la fuite en avant. Ce rapport d'activité l'illustre...

On fait de plus en plus grand et de plus en plus cher pour une utilité souvent discutable : la passerelle de la gare par exemple ne répond pas aux attentes des voyageurs et voyageuses du quotidien ; ou encore l'Illiade...

On fait de plus en plus minéral, tout en se cachant derrière un verdissement de façade.

Il ne suffit pas de mettre des dessins de fleurs sur le « Chartres » de la place du Châtelet : le triste épisode du remplacement des robiniers du portail sud par des parasols « connectés » a meurtri tout le monde.

Cette politique fait-elle la joie des Chartrains ? Nous en doutons.

La responsabilité des élus locaux devrait être de faire œuvre de lucidité en menant des actions d'atténuation et d'adaptation : des travaux d'isolation du logement social pour réduire la précarité énergétique, le développement de mobilités durables non polluantes.

Une autre façon d'habiter notre monde est possible en retissant nos liens avec le vivant et en ouvrant ainsi des pistes pour construire un avenir viable pour nos enfants.

Et cela peut être joyeux... La course à la consommation apporte-t-elle un bonheur durable ou nourrit-elle en permanence des frustrations ? A voir le développement des problèmes de santé mentale dans notre société, la réponse est claire.

Cette démarche de responsabilité doit s'appuyer tout particulièrement sur la jeunesse et se construire avec elle. Parce que c'est son avenir qui est en jeu.

La municipalité chartraine s'est enfin intéressée au Rigeard...

Mais quel dommage de ne pas avoir également conservé sa vocation d'accueil des enfants...

Le contact avec la nature, le monde vivant (végétal, animal et humain) tel que les enfants pouvaient l'expérimenter dans leurs séjours dans ce centre est déterminant dans leur construction, le développement de leur créativité et de leurs capacités sensorielles, affectives et relationnelles.

Ce n'est pas devant un écran que l'enfant va construire son autonomie et son rapport aux autres, développer son esprit d'ouverture, sa capacité d'émerveillement, son respect pour le monde qui nous est donné.

En 2026, les élections municipales permettront de quitter cette vision stérile et commerciale de l'action politique pour construire, par l'écoute et l'attention, une ville vivante et solidaire, celle qui prend soin, qui se préoccupe du quotidien, qui fait participer à la vie de la cité et prépare l'avenir de ses enfants.

Rejoignez-nous lors de la réunion publique du dimanche 12 octobre, à la Maison pour tous des Comtesses, à 15h. Habitants de l'agglo, vous êtes les bienvenus !

Olivier Maupu, Brigitte Cottreau,
Jean-François Bridet,
conseillers communautaires
Chartres Ecologie
chartresencommun@mailo.com





CHARTRES
MÉTROPOLE